

Saint Théodule, patron du diocèse de Sion et fondateur du premier sanctuaire d'Agaune

LES EXPRESSIONS DIVERSES D'UNE INDÉFECTIBLE VÉNÉRATION

par
François-Olivier DUBUIS

La paroisse sédunoise de Saint-Théodule¹ célèbre cette année le 1600^e anniversaire de son patron, le premier évêque connu dans l'histoire du Valais. En cette circonstance M. l'abbé Reinhard Casetti et son conseil m'ont demandé d'écrire quelques pages. Le comité de la Société d'histoire du Valais romand, d'autre part, décidait de consacrer à l'événement sa séance d'automne. C'est dans cette double perspective que le présent article a été préparé².

¹ Faut-il appeler le saint patron du Valais Théodore ou Théodule ? Le personnage apparaît dans l'histoire sous le nom de *Theodorus*, ce qui a incité la plupart des historiens modernes à l'appeler Théodore. Mais la façon de prononcer (et d'écrire) son nom a évolué au cours des siècles en *Theodolus*, puis *Theodulus* (voir GRENAT p. 7-11; GRUBER, p. 153; DUPONT LACHENAL, *Abbés*, p. 57 s.). Il en résulte que l'appellation usuelle en Valais romand est celle de « Théodule ». Contrairement à ce que j'avais fait dans de précédentes publications, j'ai opté dans cet article pour la forme qui appartient au vocabulaire courant de notre époque.

² Je tiens à remercier ici tous ceux qui ont contribué à faciliter la mise au point et la parution de ce travail, tout particulièrement M. Antoine Lugon, collaborateur scientifique au Service des monuments historiques et des recherches archéologiques, et le chanoine Henri Michelet, président de la Société d'histoire du Valais romand. M. Bernard Truffer nous a aidés à résoudre quelques épineux problèmes de paléographie allemande.

Depuis une vingtaine d'années, un certain nombre de publications ont soit précisé les connaissances historiques, soit mis en évidence des données archéologiques nouvelles³. Un important travail reste néanmoins à faire dans ces deux domaines de la recherche. Sans anticiper trop sur la publication du résultat des fouilles pratiquées de 1960 à 1964 et maintenant remises en chantier, il m'a paru utile de donner aux lecteurs des *Annales* une synthèse rapide de données jusqu'ici dispersées. En même temps, l'occasion se présente d'une réflexion sur les développements d'une légende et sur la place qu'un personnage historique a tenue à travers elle dans la vie du Valais.

I. L'évêque du Valais dans le dernier quart du IV^e siècle

Au début de l'été 381, le concile de Constantinople avait réuni quelque 150 évêques de la Méditerranée orientale pour réaffirmer la foi de Nicée contre l'arianisme et d'autres hérésies. Le concile d'Aquilée répond en Occident, mais de manière beaucoup plus modeste, à une préoccupation analogue. Il rassemble dans la fin du même été trente-cinq évêques. Les travaux aboutirent à la séance plénière du 3 septembre : grâce à l'énergie de saint Ambroise de Milan, deux évêques ariens, Pallade et Sécondien, furent déposés. Les trente-cinq évêques participants appartiennent en majeure partie aux églises du nord de l'Italie et de l'Illyrie voisine; mais l'on remarque avec eux deux Africains ainsi que des évêques dont les sièges se trouvent entre le Rhône et l'arc alpin : Nice, Marseille, Orange, Grenoble, Lyon et Octodure : *Theodorus episcopus Octodorensis*. Les actes du concile rapportent non seulement la souscription de cet évêque mais encore enregistrent le résumé de sa déclaration contre Pallade : « nous estimons que Pallade, niant que le Christ soit Dieu et coéternel au Père, n'est en aucune manière chrétien ni prêtre⁴. » C'est ainsi que le plus ancien évêque connu du Valais apparaît dans l'histoire à une date bien précise, parmi les défenseurs de l'orthodoxie.

En 393, un *Theodorus episcopus* figure (sans indication de siège) parmi les signataires de la lettre adressée par saint Ambroise au pape Sirice pour l'informer des résultats du troisième concile de Milan⁵. Les historiens estiment généralement que ce *Theodorus* serait l'évêque d'Octodure⁶. Sur l'activité de cet évêque en Valais, on dispose de la tradition

³ Les références complètes aux documents d'archives et publications, cités en abréviations, se trouvent ci-dessous p. 155-159.

⁴ Sur le concile d'Aquilée, voir *HE*, t. 3, p. 292-298 (plus spécialement p. 292, n. 1-2, sur les participants et l'établissement de la date); l'intervention de l'évêque d'Octodure est consignée dans les actes (*Gesta*) de l'assemblée (*ML*, t. XVI, p. 935).

⁵ Sur ce concile, voir *HE*, t. 3, p. 475 (au sujet des participants, plus spécialement n. 5); à propos de la date, voir DUPRAZ, p. 133, n. 3. Le texte de la lettre est publié dans *ML*, t. XVI, p. 1129. La tradition manuscrite paraît avoir hésité entre les formes *Theodorus* et *Theodulus* (voir entre autres BESSON, *Monasterium*, p. 73, n. 3).

⁶ Récemment encore, D. van BERCHEM, p. 37, est de cet avis.

rapportée par Eucher, évêque de Lyon. Dans le deuxième quart du V^e siècle, cet auteur compose la *Passio acaunensium martyrum* et déclare à son destinataire, l'évêque Salvius, qu'il tient ses renseignements de l'église de Genève, elle-même précédemment informée par s. Théodule. Après avoir raconté la belle histoire des martyrs, le texte d'Eucher poursuit : *At vero beatissimorum Acaunensium martyrum corpora post multos passionis annos sancto Theodoro eiusdem loci episcopo revelata traduntur*⁷. Il rapporte ensuite que l'on construisit en leur honneur un sanctuaire adossé à la falaise. La critique historique la plus sévère a pu renoncer à découvrir les faits précis qui auraient donné lieu aux développements de la *Passio*. Elle a néanmoins admis comme un fait historique que s. Théodule, évêque du Valais, était bien l'initiateur du culte de s. Maurice et de ses compagnons⁸. Louis Blondel voyait dans les plus anciennes substructures découvertes au Martolet les vestiges du premier sanctuaire alors bâti⁹.

Si l'historicité de notre s. Théodule est certaine, bien des questions demeurent en suspens. Son titre d'*episcopus octodorensis*, que porteront après lui plusieurs évêques jusqu'à Rufus¹⁰, fait évidemment référence à l'ancien Martigny. Le nom du *vicus* gaulois *Octodurus*, attesté par César, demeura en usage durant toute l'époque romaine à côté de l'expression *forum Claudii Vallensium* figurant sur les inscriptions officielles¹¹. La localité étant le chef-lieu de la *civitas vallensium* sous l'empire, il est bien probable que l'évêque du IV^e siècle y avait sa résidence. Mais il faut remarquer que l'adjectif *octodorensis* pourrait aussi faire référence à l'ensemble du territoire de la *civitas* et que l'évêque portant ce titre pourrait à la rigueur s'être bientôt établi dans un autre endroit que le chef-lieu¹². D'ailleurs la tradition valaisanne, comme on le verra, ignore pendant tout le moyen âge un siège épiscopal antique à Martigny : au VIII^e siècle déjà, elle considère s. Théodule comme un évêque de Sion¹³.

Pour l'instant, les découvertes archéologiques n'apportent aucun élément de solution. A Martigny, les fouilles exécutées sur l'emplacement de l'ancien *Forum Claudii* n'ont révélé aucune trace positive d'une présence

⁷ Sur cette œuvre d'Eucher et les problèmes qu'elle pose, voir BESSON, *Monasterium*, p. 7 ss. et plus récemment D. van BERCHEM, p. 13 ss., DUPRAZ, *passim*, et de RIEDMATTEN, p. 331-340. Sensible (comme déjà D. van BERCHEM, p. 50) au ton anti-arien de certains passages, DUPRAZ, p. 62, pense que la *Passio* a été écrite entre 443 et 450.

⁸ Ainsi par exemple D. van BERCHEM, p. 44.

⁹ L. BLONDEL, *Les Basiliques*, p. 16 ss.

¹⁰ Rufus est qualifié vers 541-549 de *civitatis Octodorensis episcopus* ou encore d'*episcopus Ecclesiae Octodorensium* ou *Octodorensis* (DV, t. 1, n° 9).

¹¹ Voir les exemples donnés (article *Octodurus*) par RE, t. 34, col. 1868 ss.

¹² La première attestation écrite du siège épiscopal à Sion remonte à 585 (DV, t. 1, n° 16). Le transfert de la résidence épiscopale, s'il a eu lieu, pourrait être beaucoup plus ancien, comme l'a suggéré Mlle Catherine Santschi lors d'un fort intéressant exposé présenté (le 22. 5. 1977) au Groupe romand de la Société des Etudes latines, sur le problème du siège épiscopal de Martigny. La publication de ces idées nouvelles fera date dans l'histoire du Valais paléo-chrétien.

¹³ Voir ci-dessous p. 128 et note 26.

chrétienne : tout au plus observe-t-on que les dernières offrandes faites au « temple gallo-romain II » sont des monnaies de l'empereur Arcadius (395-408) ¹⁴. A Sion, l'inscription du prêtre *Pontius Asclepiodotus*, gravée en 377, porte le monogramme du Christ et commémore la reconstruction d'un édifice important. Il n'existe aucune indication précise sur le contexte archéologique de sa découverte, faite au XVII^e siècle, sans doute en ville de Sion. Les épigraphistes hésitent sur la qualité du bâtiment reconstruit par Asclépiodote : les uns pensent à un édifice administratif, d'autres à une église ¹⁵. Il faut noter que les importantes substructures romaines mises au jour sous l'église Saint-Théodule sont les restes de thermes ¹⁶.

Les historiens modernes considèrent s. Théodule comme le premier évêque du Valais. Cette qualité ne peut être démontrée par aucune attestation documentaire directe; elle n'en demeure pas moins vraisemblable. Les évêchés de Côme, Novare et Aoste paraissent bien avoir été fondés dans le dernier quart du IV^e siècle; les premiers évêques connus de Genève et de Coire vivaient respectivement au début et au milieu du V^e siècle ¹⁷. Il est donc tout à fait admissible que l'évêché du Valais ait été créé dans le dernier quart du IV^e siècle et que s. Théodule soit le premier à en occuper le siège.

Les origines de cet évêque sont inconnues. Venait-il de l'Orient comme M. Van Berchem l'estime vraisemblable, ou était-il de souche autochtone comme l'aurait voulu L. Lathion ? ¹⁸. Dans l'état actuel de la documentation, rien n'est certain. La durée de son épiscopat ne peut pas davantage être déterminée.

Aucun document ne renseigne directement sur le travail quotidien de s. Théodule. Le contexte général donné par l'histoire de l'Eglise au nord des Alpes incite à penser qu'en dehors de petites communautés établies à Martigny et dans quelques autres bourgades, le Valais était alors un pays à convertir. Il est fort probable que s. Théodule eut, comme son contemporain s. Martin de Tours, une intense activité missionnaire.

La création d'un centre de culte chrétien au pied du rocher éponyme d'Againe s'inscrit en partie dans cette perspective. On connaît mal les circonstances de cette fondation. L'expression utilisée par s. Eucher à propos de la découverte des reliques de s. Maurice et de ses compagnons (*revelata traduntur*) n'est pas vraiment explicite. Certaines traditions ultérieures verront dans cette découverte l'effet d'une révélation surnaturelle accordée à l'évêque; mais un historien aussi averti que Mgr Bes-

¹⁴ Voir WIBLÉ, p. 36.

¹⁵ Voir WALSER, *Römische Inschriften*, p. 24, n° 255; voir aussi C I M A H, n° 1.

¹⁶ L'enquête archéologique ne permet pas encore d'établir s'il s'agit d'une installation publique ou de thermes appartenant à quelque résidence officielle. J'ai essayé une publication sommaire du plan, ainsi qu'une identification partielle des locaux dans DUBUIS - RUPPEN p. 6-7.

¹⁷ Evêchés italiens : H E, t. 3, p. 473; Genève : BESSON, *Origines*, p. 60 (voir aussi BONNET, p. 180); Coire : D H B S, t. 2, p. 537 ss.

¹⁸ D. van BERCHEM, p. 41; LATHION, p. 527.

son n'excluait pas que les corps aient été mis au jour par l'érosion du Rhône; Dupraz pense que la découverte serait le résultat d'une recherche organisée par l'évêque¹⁹. On ne connaît pas la date à laquelle furent trouvées les reliques des martyrs agaunois; mais l'on peut supposer que ce fut après l'*inventio* des saints Gervais et Protas (survenue à Milan, 17 juin 386)²⁰. Il est remarquable que l'œuvre de s. Théodule au début du sanctuaire agaunois, devenu plus tard une abbaye renommée, restera, tout au long du développement des traditions et des légendes relatives au saint évêque, le seul point d'attache avec la réalité historique.

II. Les débuts du culte de s. Théodule à Sion et les premières ébauches de la légende

Le rôle posthume de s. Théodule dans la vie du Valais est attesté dès le haut moyen âge. Les indications les plus anciennes relatives à la vénération qu'on lui porte sont d'ordre archéologique. Dans l'état actuel des recherches pratiquées dans le sous-sol de Saint-Théodule à Sion²¹, on peut admettre que le site où se trouvaient les ruines des thermes romains a été utilisé de bonne heure comme cimetière hors de ville, et qu'une église funéraire y fut construite bien avant l'époque carolingienne. Le travail de recherche sur le terrain doit être complété pour restituer le plan de ce sanctuaire, déterminer aussi précisément que possible sa date et estimer sa relation avec une première forme de culte de s. Théodule.

A l'époque carolingienne on établit, en réutilisant largement les fondations antérieures, une église nouvelle dont la fonction est clairement attestée. A l'occident, on bâtit une crypte quadrangulaire à demi enterrée, constituée d'un couloir qui fait le tour intérieur de l'édifice au sud, à l'ouest et au nord. Sur ce passage s'ouvre une galerie médiane revenant vers l'est jusqu'à un tombeau à *arcosolium*²². Tout cet équipement est évidemment destiné à la conservation et à la vénération des reliques d'un saint : la documentation ultérieure démontre qu'il s'agit de notre s. Théodule²³. Au-dessus de cette crypte se trouvait le sanctuaire. Il en subsiste les deux escaliers d'accès, de part et d'autre de la *confessio*, niche ménagée sous la base de l'autel et ouvrant par une *fenestella*, sur l'*arcosolium*. L'église elle-même s'étendait vers l'orient : elle comprenait une nef centrale et deux collatéraux desservant les entrées de la crypte. L'éventuelle survivance d'un chœur oriental est encore l'objet d'études.

¹⁹ BESSON. *Monasterium*, p. 38-39; DUPRAZ, p. 140.

²⁰ Voir D. van BERCHEM, p. 40-41, et DUPRAZ, p. 135 ss.

²¹ DUBUIS, *Sepulcrum* a été publié en cours de chantier, et tente, p. 23-24, une description provisoire des édifices successifs; DUBUIS, *Archéologie*, écrit après la première phase des fouilles, ne prétend pas donner le résultat définitif. L'étude générale du problème archéologique et un complément de fouille sur certains points volontairement laissés en attente est recommencée en 1981.

²² Pour illustrer cette description, voir DUBUIS, *Archéologie*, Pl. 1-3, p. 318-320, et DUBUIS-RUPPEN p. 8-11, où est donné un plan provisoire.

²³ Voir DUBUIS, *Sepulcrum*, p. 34-42.

La crypte carolingienne, dont la date sera probablement précisée par les recherches à venir²⁴, atteste, bien avant l'apparition de documents écrits, le culte rendu par l'église sédunoise à s. Théodule. La tombe à *arcosolium*, de petite dimension, a été construite pour contenir, non pas un mort le jour de sa sépulture, mais des ossements concentrés dans un espace restreint. La tombe primitive, d'où les restes ont été extraits pour être déposés sous l'*arcosolium*, faisait-elle partie du cimetière préexistant ? La question demeure pour l'instant ouverte. La suite des recherches nous apprendra peut-être si la construction carolingienne ne fait que revêtir de solennité un lieu déjà vénéré depuis longtemps.

A côté du témoignage architectural de Sion, on dispose d'un document écrit reflétant la manière dont les religieux agaunois se représentaient, vers la fin du VIII^e siècle, les origines de leur monastère. Il s'agit de l'« acte de fondation » qui, à cette époque, comme l'a montré M. le chanoine Jean-Marie Theurillat, entend rapporter ce qui s'est passé à Agaune en 515, lors de la création de l'abbaye par Sigismond de Bourgogne²⁵. Le texte appelle le prince « roi » (du vivant de son père Gondebaud) et place autour de lui soixante comtes et autant d'évêques parmi lesquels *sanctus Theodorus episcopus Sedunencium*. Ce saint évêque (ou, d'après une variante, Sigismond lui-même) demande à l'assemblée ce qu'il convient de faire « des corps des bienheureux martyrs thébains, savoir de s. Maurice et de ses compagnons » mis à mort par Maximien et qui « gisent sans sépulture » (*inhumati jacent*). L'assemblée décide d'ensevelir *infra ambitum basilice* seulement ceux dont le nom est connu, « Maurice, Exupère, Candide et Victor », et de déposer les autres à part.

A l'époque carolingienne, la tradition de l'abbaye ne se souvient donc plus que Constance était évêque du Valais en 515; elle mêle dans une seule et même histoire tout ce qui concerne les origines de la maison et du sanctuaire. C'est ainsi que le soin pris des reliques par Théodule au IV^e siècle, est reporté (sans aucune allusion à une révélation surnaturelle) au moment où le prince burgonde fonde le monastère. L'évêque *Theodorus*, déplacé de plus d'un siècle dans la chronologie, est tout naturellement appelé « évêque de Sion »²⁶ : au moment de la rédaction, les évêques du Valais ha-

²⁴ Dans *Sepulcrum*, p. 29, j'ai proposé provisoirement la fin du IX^e s. ou le début du X^e, en renvoyant à la fin des fouilles un jugement mieux étayé. Dans *Archéologie*, p. 319, j'ai présenté la date du VIII^e s. en tenant compte de l'avis de Mlle Clausen qui était venue voir la crypte. L'enquête qui va être reprise et achevée déterminera sans doute la mesure dans laquelle l'édifice carolingien est dans son état original ou partiellement transformé; le développement des recherches en Suisse et à l'étranger procurera des termes de comparaison plus nombreux.

²⁵ Sur la date de rédaction de l'acte, voir THEURILLAT, p. 62-69; pour la date de fondation de l'abbaye, voir BESSON, *Monasterium*, p. 119-123. Le texte de « l'acte de fondation » est publié par THEURILLAT, p. 75 ss.

²⁶ Au texte *episcopus Sedunencium*, THEURILLAT, p. 77, signale les variantes *episcopus urbis Sedunensium* et aussi *episcopus octodurensis*. Cette dernière leçon, attestée par une copie vidimée du début du XVIII^e s., me paraît n'être qu'une correction savante : elle est d'une époque où, après bien des siècles d'oubli, on avait retrouvé la trace de l'évêque d'Octodure au concile d'Aquilée (voir plus bas p. 144.)

bitaient cette ville depuis deux cents ans ou davantage, et, dans une église proche de la cité, on vénérât déjà les reliques du premier évêque du Valais.

De la fin de l'époque carolingienne jusqu'au XI^e siècle, on trouve deux manifestations de l'intérêt porté par l'église de Sion à s. Théodule. Le contenu du tombeau-reliquaire de la crypte carolingienne est l'objet d'une intervention dans le courant du X^e ou du XI^e siècle. C'est alors qu'on a ajouté aux ossements de s. Théodule un lot de 74 objets divers : souvenirs de Terre Sainte, reliques de nombreux saints. Les plus récents de ceux-ci sont morts dans la seconde moitié du VIII^e siècle, et leurs reliques ne peuvent guère être arrivées à Sion avant la fin du IX^e siècle. Le dépôt complémentaire a été réalisé avec soin, chaque petit paquet étant muni de la bandelette authentifiant son contenu²⁷. L'opération aurait-elle eu lieu à l'occasion du prélèvement du chef de s. Théodule, que l'on conserva jusqu'à la fin de l'ancien régime dans un reliquaire distinct²⁸ ? Quoi qu'il en soit, elle manifeste l'intérêt de l'église sédunoise pour le trésor sacré qu'abritait la crypte.

On aimerait connaître ce que le clergé sédunois et les pèlerins savaient encore de s. Théodule à cette époque, et comment ils se représentaient cet ancien évêque. La conception que l'on se faisait de lui s'était enrichie vers la fin du XI^e siècle ou au début du XII^e (si ce n'est déjà en 999) d'un élément nouveau : par son zèle, le saint évêque aurait acquis à l'église sédunoise le pouvoir temporel sur le Valais²⁹. La documentation

²⁷ Cette addition de reliques est connue grâce à l'inventaire des trouvailles faites lors de la *relevatio* du corps de s. Théodule, au XII^e s. (voir plus bas p. 134 et DUBUIS, *Sepulcrum*, p. 41). L'inventaire atteste implicitement que chaque objet était muni d'une inscription permettant de l'identifier. Les saints les plus récents de la liste sont s. Othmar, mort en 759 et déposé dans la crypte de Saint-Gall en 867 (*LTK*, t. 7, p. 1299), et sainte Walburge, abbesse de Heidenheim, morte en 779, transférée à Eichstätt en 870 (*LTK*, t. 10, p. 927). Il est peu probable que la crypte à couloir de Saint-Théodule soit si tardive que les reliques complémentaires aient pu y être déposées lors de son inauguration.

²⁸ Voir par exemple l'inventaire de 1364 qui mentionne le reliquaire du *capud* et la châsse contenant le *corpus* du saint (ci-dessous p. 137).

²⁹ Donation du comté du Valais, faite par le roi Rodolphe III à l'église de Sion en 999 : [...] *comitatum vallengem integriter* [...] *sancte Marie sanctoque Theodoro Sedun. cuius tamen studio primum eo loci* (erreur de copiste pour *ecclesie*) *acquisitus erat donavimus* [...] L'acte n'étant connu que par une copie vidimée du 18 janvier 1477 (publiée dans *DV*, t. 1, n° 71, et récemment dans *RBD*, p. 235, n° 86), les mots de *sanctoque* jusqu'à *acquisitus erat* ont été considérés par V. van BERCHEM, *Donation*, comme une interpolation de 1477. BÜTTNER, *Urkunde*, p. 161, suivi par *RBD*, p. 236, montre que l'interpolation faisait déjà partie du modèle copié en 1477 et juge qu'elle remontait à la fin du XI^e ou au début du XII^e s. La phrase incriminée ne faisant aucune allusion à Charlemagne, Büttner l'estime avec raison antérieure à la *Vita sancti Theodori*, que l'on attribue en général au XII^e siècle, mais dont la rédaction pourrait être un peu plus ancienne (voir ci-dessous p. 132). D'autre part, son *terminus post quem* est établi sur l'idée qu'un vocable double (*sancte Marie sanctoque Theodoro*) n'est possible pour l'église de Sion qu'à partir de la fin du XI^e ou du début du XII^e. Quand Büttner publie son article (1960) l'importance du culte de s. Théodule à l'époque carolingienne n'était pas encore connue (la crypte a été découverte en automne 1960); quant à la création de la cathédrale sur l'emplacement actuel au XII^e siècle (BLONDEL, *Sion*, p. 26), elle n'est pour l'instant que pure hypothèse. Dans ces conditions, le modèle copié en 1477 ne serait-il pas plus proche qu'on ne l'avait pensé de la donation originale (999) ?

concernant le pays avant le XI^e siècle étant fort pauvre, il est impossible de connaître exactement les origines d'une telle légende. Faudrait-il penser, comme le suggère prudemment Büttner, que durant une partie du VII^e ou au début du VIII^e siècle, les évêques de Sion auraient exercé une certaine autorité temporelle³⁰ ? Le souvenir en serait resté, mêlé à celui de s. Théodule, dans une vision globale et « héroïque » du passé. A Sion, comme d'ailleurs à Saint-Maurice et en beaucoup d'autres lieux, l'imagination aurait amalgamé dans une représentation unique des origines, les échos confus d'éléments historiques sans lien réel entre eux. Malgré les incertitudes de l'explication, le fait demeure que, dans le courant du XI^e siècle au plus tard, on racontait déjà à Sion que s. Théodule avait joué un rôle dans les affaires temporelles du Valais. A cet état embryonnaire de la légende s'ajouteront bientôt d'importants développements.

III. Saint Théodule vu par le moine Ruodpert

Le premier travail littéraire connu, qui exercera une influence décisive tant sur l'organisation du culte que sur l'image de s. Théodule durant toute la suite du moyen âge, est la *Vita sancti Theodori sedunensis episcopi* rédigée par Ruodpert, moine pèlerin.

Considérée comme un véritable document historique, depuis le XIII^e jusque dans la première moitié du XVI^e siècle, elle sera ensuite sévèrement critiquée, puis même traitée de « verbiage inconsistant »³¹. Après la manifestation de tant de positions extrêmes, il demeure intéressant d'examiner quel est le sens de la *Vita* et son rôle dans l'amplification d'une légende dont nous avons noté déjà les premiers échos.

La tradition manuscrite de cette œuvre remonte au XII^e siècle. Avant d'examiner les problèmes que posent la date de sa rédaction et ses références à une image préexistante de s. Théodule, il est utile d'analyser brièvement son contenu³².

³⁰ BÜTTNER, *Urkunde*, p. 162, signale pour cette époque dans plusieurs évêchés de France, de Rhénanie et même à Coire, certaines liaisons entre les pouvoirs spirituel et temporel. Il constate que rien n'est prouvé pour le Valais mais attire l'attention sur l'activité politique de l'évêque Leudemond en 614. Dans le cas où une telle situation historique aurait effectivement existé, ne serait-il pas possible que l'acte de 999 ait fait quelque allusion au souvenir confus qu'on en aurait gardé ?

³¹ De GAIFFIER, *Péché*, p. 500; les Bollandistes du XVIII^e siècle n'étaient guère plus tendres (*AA SS, Augusti*, t. III, p. 275). Sur la considération dont a joui la *Vita*, et sur la critique dont elle a été l'objet, voir plus bas p. 138 s. et 143-145.

³² Sur les divers manuscrits de la *Vita* et l'attestation du nom de son auteur, voir FOERSTER, p. 233-235, et de GAIFFIER, *Péché*, p. 499, n. 2, qui signale le manuscrit le plus ancien (XII^e s.). Sont utilisés ci-dessous pour l'exorde et la péroraison, l'édition de FOERSTER, p. 235-240, et pour la partie centrale, le texte publié dans les *AA SS, Augusti*, t. III, p. 278-280. Pour faciliter les références nous indiquons pour la partie centrale, la numérotation des paragraphes adoptée par les Bollandistes.

Exorde

L'auteur invite les *fratres karissimi* à louer l'amour de Dieu. Après avoir rappelé le rôle du Christ rédempteur, il parle de l'Eglise en utilisant l'image du filet jeté dans la mer, puis découvre s. Théodule, l'objet principal de son discours.

I^{re} PARTIE : S. THÉODULE ET CHARLEMAGNE

§ 1 Au temps de Charlemagne, Théodule vivait au pays de Bourgogne; ses vertus étaient connues au près et au loin. Nommé évêque de Sion, sa renommée parvient jusqu'à Charlemagne, qui l'appelle à un concile.

§ 2 Là, le prince s'accuse d'un grave péché qu'il n'ose nommer; il obtient des évêques qu'ils s'engagent à célébrer pour lui nombre de messes, mais Théodule n'en promet qu'une.

§ 3 Revenu à Sion, il reçoit d'un ange, lors de cette messe, la révélation du péché et l'assurance du pardon. Lors d'un nouveau concile, Charlemagne demande aux évêques ce qu'il doit faire. Théodule, en privé, lui communique sa bonne nouvelle.

§ 4 L'empereur reconnaissant place le saint évêque au nombre de ses amis et lui offre tout ce qu'il voudra. Théodule demande et obtient que le comté du Valais soit donné à Notre-Dame de Sion. Ainsi est récompensée sa foi, alors que les autres évêques s'en retournent déçus. Rentré en Valais, Théodule persévère si bien dans la sainteté qu'il peut faire des miracles.

§ 5 Les vertus du saint et sa capacité d'accomplir des miracles.

II^e PARTIE : LE MIRACLE DU MOÛT

§ 6 Un jour, gênés par le trop faible produit de leurs vignes, ses diocésains implorent son aide. L'évêque, bénissant et pressant de sa main les quelques grappes vendangées, procure à tous force moût excellent. Ainsi, comme le Christ avait multiplié les cinq pains, Théodule multiplia le vin nouveau.

§ 7 Envoyé de Dieu et rempli de sa lumière, Théodule est à la fois un contemplatif et un actif. Il voit dans la contemplation ce qui est un secret pour tous et fonde sur elle son action.

III^e PARTIE : LA DÉCOUVERTE DES MARTYRS D'AGAUNE

§ 8 Au temps de Dioclétien et de Maximien, la légion thébaine souffrit le martyre. Dans la plaine d'Agaune, près du Rhône, les ossements des martyrs gisent sans sépulture (*inhumata jacent*) livrés depuis des années aux bêtes et à l'érosion.

§ 9 Ayant contemplé leurs âmes dans le ciel, Théodule cherche activement leurs corps ici-bas, les découvre et leur donne un sépulture digne d'eux. Ainsi honorés par s. Théodule, les martyrs lui ont rendu selon qu'ils avaient reçu de lui : ils lui ont préparé une place à Sion. Il est célèbre chez les Valaisans comme eux-mêmes le sont à Agaune.

Péroraison

L'auteur évoque la félicité des saints et invite ses auditeurs à participer par leur vie à l'édification de la Jérusalem céleste. Il décrit le paradis où se trouvent ensemble s. Théodule et les martyrs agaunois.

Le moine Ruodpert demeurant un inconnu³³, la date de composition de la *Vita* ne peut être fixée qu'avec une certaine approximation. En ce qui concerne le *terminus ante quem*, on peut se rallier à Mlle Werder : elle observe que la *Vita* ne traite jamais Charlemagne de « saint » et qu'elle a dû être écrite avant que l'on ne connaisse la canonisation de l'empereur (1165)³⁴. Le *terminus post quem* est plus difficile à fixer. La manière dont Ruodpert met en parallèle Agaune d'une part, et les Valaisans (*Valenses*) de l'autre, indique la connaissance d'une distribution géographique entre le Valais (où se trouve Sion) et une autre région (le Chablais) où est situé St-Maurice : la distinction se fait à partir du X^e siècle³⁵ et demeure en usage jusqu'à la fin du Moyen Age. D'autre part, le récit relatif à Charlemagne et à s. Théodule implique qu'un temps suffisamment long s'est écoulé pour que l'on ait oublié les évêques carolingiens du pays (Villicaire et Althée) et qu'on ait pu leur substituer un s. Théodule. Enfin, l'idée d'une donation du comté par l'empereur au saint évêque ne paraît pas pouvoir être antérieure à la donation rodolpheine de 999. Ces conditions réunies, le *terminus post quem* se situerait dans la première moitié du XI^e siècle. Ruodpert aurait donc écrit le plus probablement entre le milieu du XI^e siècle et celui du XII^e.

La façon de Ruodpert a pu agacer, et la fertilité de son imagination faire sourire. Toutefois, il ne faut pas oublier le genre littéraire qu'il a choisi. Ce n'est pas celui d'une biographie historique : le texte ne comporte aucune allusion à la famille du saint, à la chronologie de ses activités, ni aux circonstances de sa mort. Le style adopté est évidemment oratoire : le moine s'adresse à des auditeurs, les interpelle et les exhorte³⁶. Sa parole est celle d'un panégyriste, qui entend exalter les vertus chrétiennes de son héros et ne fait allusion à des événements qu'occasionnellement, pour

³³ Personne ne s'est risqué à identifier ce *peregrinus monachus* que GRENAT, p. 13 s'estimait toutefois autorisé à traiter de « moine vagabond ».

³⁴ WERDER, p. 329.

³⁵ Voir van BERCHEM, *Comté*, p. 365-366.

³⁶ Ruodpert s'adresse aux *fratres karissimi* dans l'exorde; il sollicite de nouveau leur attention avant de raconter le miracle du moût : *Charissimi fratres, audiendi aures habete, quid novi acciderit patienter audite*, (paragr. 6); dans la péroraison, il invite ses auditeurs à la persévérance. Par ailleurs Ruodpert a des « envolées » où il s'adresse directement à Dieu, à s. Théodule, ou encore aux martyrs agaunois. Le nombre de tels passages augmente avec le développement du discours.

illustrer son discours d'exemples et mieux édifier son public. Dans ces conditions, l'anecdote de s. Théodule et de Charlemagne a pour but principal de montrer l'efficacité d'une foi humble, et non d'étayer le pouvoir temporel des évêques. De même, la découverte des martyrs agaunois montre la relation entre les aspects contemplatif (vision des âmes dans le ciel) et actif (recherche des corps) dans la vie d'un véritable saint.

Les trois exemples utilisés par Ruodpert ne sont pas de pure invention mais ont un certain substrat dans la tradition valaisanne. Cela est évident en ce qui concerne la découverte des martyrs agaunois, que l'auteur présente encore comme le résultat d'une recherche active. L'histoire de la donation du comté est un écho, embelli par l'intervention de Charlemagne, d'une tradition déjà ancienne³⁷. En ce qui concerne le péché de l'empereur, la vieille légende de s. Gilles peut avoir influencé soit déjà la tradition sédunoise, soit seulement l'auteur³⁸. Quant au miracle du mouût, qui s'inscrivait bien dans la mentalité d'un peuple attaché à ses vignes, Ruodpert a fort bien pu l'entendre raconter dans le pays, plutôt que de l'inventer de toutes pièces. On ne sait pas d'où Ruodpert a pris que le saint évêque était natif de la *terra Burgundiorum*. L'expression peut désigner la Bourgogne, la Franche-Comté ou même l'ensemble des anciens territoires du royaume rodolphein. Les développements ultérieurs font allusion plus nette à la Franche-Comté.

Le moine Ruodpert n'apparaît pas comme un véritable créateur de légendes, mais comme un pèlerin qui a pris connaissance de traditions locales (historiques ou légendaires) et les utilise, assaisonnées à son goût, pour illustrer un panégyrique qu'il veut édifiant. Il n'est donc pas étonnant que, reprenant à son compte des idées plus ou moins reçues, il confonde lui aussi, dans une perspective devenue trop lointaine, les étapes de l'histoire. C'est ainsi que les origines du culte de s. Maurice et celles du pouvoir comtal des évêques de Sion se trouvent mêlées dans un même récit et autour d'un même personnage. S. Théodule est le héros des commencements et ainsi se rencontre aisément avec l'« empereur à la barbe fleurie ».

IV. La vénération du saint et l'organisation de ses fêtes liturgiques

L'existence de la crypte carolingienne avec son tombeau à *arcosolium* est pour l'instant la première attestation du culte de s. Théodule. Mais on ne dispose d'abord d'aucun texte liturgique à partir duquel on pourrait décrire les offices célébrés en son honneur. Il faut attendre le XI^e ou le XII^e siècle pour rencontrer la simple mention de la date à laquelle on fêtait le saint évêque : le calendrier du missel de Granges l'indique au 16

³⁷ Voir plus haut p. 129-130.

³⁸ De GAIFFIER, *Péché*, p. 496 et 499-500; dans une vie de s. Charlemagne

août; le martyrologe d'Adon, utilisé par l'église sédunoise, considère ce jour comme l'anniversaire de la mort du saint ³⁹.

Vers la même époque, on assiste à un changement dans la manière d'honorer les reliques de s. Théodule. Le vieux *liber regule et statutorum* du chapitre donnait « les noms des saints dont les reliques furent trouvées avec le corps de s. Théodule, évêque de Sion, dans son sarcophage, la veille des nones de septembre (4 septembre) ». La liste comprenait soixante-quatorze sujets mais ne fournissait aucune indication sur les circonstances et les témoins de la découverte, ni sur l'année où elle eut lieu. Jorius de Planis, qui copie cet inventaire en 1366, note dans son préambule qu'il s'agit d'une « description des reliques qui furent trouvées lors de la ré-élévation (*in relevatione*) du glorieux corps de s. Théodule » ⁴⁰. La notice du *liber regule* pourrait faire penser que l'on a découvert en même temps et le corps de s. Théodule et les soixante-quatorze lots de reliques, tandis que l'explication du copiste suggère que la *relevatio* d'un corps connu a fait découvrir en outre d'autres reliques. Le doute est levé par une adjonction de la fin du XII^e siècle (ou du début du suivant) dans le martyrologe utilisé à Sion : « le même jour (= 4 septembre) révélation de saintes reliques avec le corps de s. Théodule évêque de Sion » ⁴¹. Les reliques révélées (inopinément découvertes) ne sont pas celles de s. Théodule, que l'on retirait de son sarcophage, mais celles des 74 sujets qui leur avaient été joints vers le X^e siècle ⁴². Puisqu'on a eu le temps ensuite de les oublier, la *relevatio* a eu lieu dans le XI^e siècle au plus tôt. L'addition au martyrologe démontre que ce fut vers la fin du XII^e siècle au plus tard. Il ne m'est pas possible de préciser davantage. ⁴³

La *relevatio* du XI^e - XII^e siècle, changeait, selon la mode du temps, la manière de vénérer les reliques de s. Théodule. Déposées dans une ou plusieurs châsses, celles-ci pourraient désormais être commodément exposées à l'autel et transportées solennellement en procession ⁴⁴.

composée au XIII^e siècle, on trouve côte à côte les pardons donnés par s. Gilles et par s. Théodule (*ibidem*, p. 500-501).

³⁹ Ce calendrier (dans ACS, Ms. 16) date du XI^e siècle d'après GREMAUD (NG, p. 299, voir aussi p. 325). La copie du martyrologe d'Adon (ACS, Ms 25) remonte au XII^e siècle selon GREMAUD (NS, p. 250); on y lit au 16 août *nactalis sancti Theodori confessoris, sedunensis episcopi*. Il semble bien qu'à cette époque il n'y avait pas pour cette célébration de texte propre (voir HUOT, *Ordinaire*, p. 198).

⁴⁰ Le texte du *liber regule* n'est connu que par une copie vidimée du 3 juin 1366 (ACS, tir. 79 / n^o 1); sa publication dans DV, t. 5, n^o 2109, omet quelques lignes importantes (voir DUBUIS, *Sepulcrum*, p. 41, n. 80 et n. 83).

⁴¹ ACS, Ms. 54, p. 183; le texte latin se trouve en DUBUIS, *Sepulcrum*, p. 40, ou encore GRUBER, p. 155. L'écriture de l'adjonction est très proche de celle du texte primitif.

⁴² Voir plus haut p. 129.

⁴³ P. de RIVAZ, p. 129, écrit que « l'évêque Willelme » découvrit les reliques de s. Théodule à Sion, « vers l'an 1170 ». Il se peut qu'il fasse allusion à la *relevatio*, mais en croyant qu'il s'agit de l'ouverture de la sépulture originale du IV^e siècle. Je n'ai pas retrouvé le document sur lequel il se fondait.

⁴⁴ Voir plus bas p. 137. Une *relevatio* analogue eut pour objet le corps de s. Maurice en 1225 (voir DUPONT LACHENAL, *Nantelme*, p. 393-408).

Les textes liturgiques relatifs au culte de s. Théodule apparaissent au XIII^e siècle, et concernent deux fêtes : la principale, le 16 août, et l'autre le 4 septembre. La représentation que ces textes donnent du saint évêque est proche de celle que l'on trouve dans la *Vita*, mais présente quelques nuances que l'on verra.

L'ordonnance de l'office du 16 août est donnée, par le *Liber ordinarius* du chapitre sédunois (1250-1270) qu'a publié le P. François Huot⁴⁵. Les diverses pièces, indiquées seulement par leurs premiers mots (mais connues grâce aux manuscrits liturgiques ultérieurs)⁴⁶, peuvent remonter d'après cet auteur, au début du XIII^e siècle. Il nous importe ici de signaler les rapports d'idées entre les textes indiqués par le *Liber ordinarius* et la *Vita*. La nature et le découpage des leçons de matines ne ressortent pas du *Liber ordinarius*. On peut toutefois supposer que le légendier écrit vers 1200 fournissait, par sa *legenda beati Theodoli*, les éléments nécessaires.

Dans leur ensemble les textes de l'office du XIII^e siècle donnent de s. Théodule une représentation qui correspond à celle de la *Vita*. Certains d'entre eux toutefois amplifient quelque peu les éléments légendaires. Ainsi, dans le miracle du moût, la petitesse de la récolte est expliquée par le gel, et c'est à partir d'une simple coupe (*poculo*) que s'opère la multiplication du précieux liquide (hymne *Chorus*, str. 4-5). Le dédain des évêques pour leur petit confrère montagnard est marqué avec insistance (antiennes du III^e nocturne). C'est à cause des assauts des ennemis que le pouvoir temporel (*gladium ancipitem*) est donné par Charlemagne. D'autres passages de l'office doivent être signalés ici : celui qui vante brièvement les charmes de Sion⁴⁷ et ceux qui paraissent donner au saint, pourtant qualifié de *burgundio* (répons de la première leçon de matines), une origine montagnarde⁴⁸.

Dans leur ensemble les textes liturgiques indiqués au 16 août par le *Liber Ordinarius* reflètent donc assez fidèlement les trois « exemples » donnés par la *Vita*, alors que celle-ci n'était que partiellement lue à l'office de matines. La première attestation de la fête secondaire (4 septembre) ne remonte qu'à la fin du XII^e siècle ou au début du XIII^e : nous avons déjà rappelé qu'une addition au martyrologe sédunois note pour ce jour la « révélation de saintes reliques avec le corps de s. Théodule ». La célébration ainsi prévue paraît donc s'attacher à la découverte

⁴⁵ HUOT, *Ordinaire*, p. 503-505 (fête du 16 août) et p. 199 (date de l'office).

⁴⁶ Les pièces dont le *Liber ordinarius* ne donne que le début, se trouvent, suivant la même ordonnance, mais *in extenso*, dans le bréviaire du XIV^e siècle (ci-dessous note 54), souvent très usé, puis dans celui de l'évêque Walter Supersaxo (vers 1460), propriété de l'Evêché (sans cote, description du manuscrit dans LEISIBACH, *Schreibstätten*, p. 65 et p. 102). Ce dernier est utilisé ici.

⁴⁷ *Illustris civitas / subjacet alpibus cujus amenitas / acolis omnibus grata videtur* (1^{re} antienne de vêpres).

⁴⁸ Hymne *Celsitudo* : *Celsitudo sublimium / Seduno misit alpium / Theodolum* (1^{re} str.) [...] *qui natus es in grandium / sublimitate moncium* (5^e str.); le deuxième de ces textes aurait-il quelque rapport avec l'opinion clairement attestée plus tard (voir plus bas p. 141) selon laquelle s. Théodule serait issu des sires de Gramont ?

⁴⁹ Sur cette note du martyrologe et sur la *relevatio* voir ci-dessus p. 134.

faite lors de la *relevatio* du saint⁴⁹. Vers 1250-1270, le *liber ordinarius* prévoit pour cette date (*in revelatione beati Theodoli*), l'utilisation du formulaire qu'il donne au 16 août mais avec une oraison propre, *Deus qui es*⁵⁰. Cette prière (dont le texte complet figure dans les bréviaires à partir du XIV^e siècle) fait évidemment allusion à la *relevatio* du XI^e-XII^e siècle⁵¹.

La liturgie ainsi organisée au XIII^e siècle, demeure pratiquement stable jusqu'à l'adoption de la liturgie romaine par le synode diocésain de 1626 (publié en 1635)⁵². Il faut toutefois signaler que les bréviaires sédunois, à partir du XIV^e siècle, ne font lire aux matines du 16 août que la 1^{re} partie de la *Vita*⁵³ et qu'ils paraissent changer la signification de la fête du 4 septembre. Pour celle-ci, l'office du début du XIV^e siècle reprend encore le formulaire du 16 août mais avec l'oraison propre⁵⁴. A peine plus tard, le remplacement de deux feuillets dans le légendier donne, pour la *revelatio beati Theodoli* une lecture faite de la III^e partie de la *Vita* (avec un morceau de l'épilogue) et d'un extrait de la *Passio* des martyrs agaunois⁵⁵ : il semble donc que le 4 septembre on ne commémore plus désormais la *relevatio* (comme au XIII^e siècle) mais la découverte des reliques de la légion thébaine par s. Théodule.

V. Le protecteur du peuple et le gardien du comté

Après l'époque d'activité assez intense où se produisent la *relevatio*, la rédaction de Ruodpert et la composition des offices du 16 août et du 4 septembre, on enregistre une période de transition qui dure jusque dans la deuxième moitié du XV^e siècle, où l'intérêt pour s. Théodule connaît un nouvel essor.

S. Théodule, expressément qualifié de « patron » de l'église valaisanne vers 1219⁵⁶, voit son vieux sanctuaire carolingien maintes fois

⁵⁰ HUOT, *Ordinaire*, p. 507 (voir aussi p. 199 ss.).

⁵¹ Voir DUBUIS, *Sepulcrum*, p. 40.

⁵² La permanence de la liturgie est attestée notamment par les bréviaires de Walter Supersaxo de 1460 et 1482, et de Josse de Silenen en 1497 (HUOT, *Summarium*, p. 201 ss., et LEISIBACH, *Leseordnung*, p. 296 ss.) etc. Sur l'adoption du rite romain au XVII^e, voir HUOT, *Summarium*, p. 201, note 5.

⁵³ C'est-à-dire les paragraphes 1-4 du résumé donné ci-dessus (p. 131), jusqu'à *judicium singulorum*.

⁵⁴ ACS, Ms 42, fol. 218 v ss. (4 septembre).

⁵⁵ ACS, Ms. 10, fol. 222^r-223^v (sur le remplacement de ces deux feuillets, voir LEISIBACH, *Schreibstätten*, p. 27); la péroration de Ruodpert est utilisée (fol. 222^r-223^r) jusqu'à *omnes electos obumbrat*; ensuite (fol. 223, bas du recto et verso) le texte de la *Passio*, depuis *At vero*, est emprunté à la recension D (DUPRAZ, p. 7*).

⁵⁶ Statuts synodaux du diocèse de Sion, vers 1219 (liste des fêtes) : *Sancti Theodoli patroni nostri* (DV, t. 1, n° 282, p. 216). Il s'agit évidemment de la fête chômée du 16 août.

réparé jusque dans la deuxième moitié du XV^e siècle⁵⁷. Ses reliques extraites autrefois de la crypte, sont soigneusement conservées et dûment honorées. Un inventaire dressé par le Chapitre en 1364 mentionne à Valère le drap (*pala*) utilisé *quando portatur corpus sancti Theodoli* (processions), une statue du saint dans laquelle était conservé son chef (*capud ipsius*), une châsse dorée, cadeau de l'évêque Philippe [de Chamberlhac] dans laquelle se trouve son corps (*corpus*) et enfin une grande châsse contenant sa mitre (*infula*) et quelques petits ossements. Le même document enregistre, dans l'*ecclesia inferior* (cathédrale Notre-Dame), le « bras de s. Théodule »⁵⁸.

La vénération du clergé pour le saint évêque, telle que les textes liturgiques la font connaître, ne doit pas cacher la place que s. Théodule tenait dans l'esprit du peuple. Celle-ci est, comme toujours, plus difficile à discerner. Néanmoins le rôle du saint protecteur des cultures, et particulièrement du vignoble, apparaît clairement. Au début du XIV^e siècle, le bréviaire sédunois fait invoquer s. Théodule contre la grêle, le gel et la foudre⁵⁹. Les intempéries qui, dès cette époque commencent à bouleverser pour longtemps les conditions de la vie rurale, ne sont probablement étrangères ni à cette forme de recours, ni à l'importance (un peu plus tardive) de la cloche tutélaire de s. Théodule. La *campana beati Theodoli* mentionnée en 1334-1339 par les comptes du fabricant de Valère⁶⁰ n'est encore l'objet d'aucune remarque relative à une efficacité particulière contre les intempéries. L'inventaire de 1364 ne mentionne aucun des débris de métal provenant d'une telle cloche et qui apparaîtront plus tard comme de précieuses reliques⁶¹. Mais, à partir des dernières années du XIV^e siècle, les

⁵⁷ Les substructures découvertes sous l'église Saint-Théodule ne suffisent pas pour faire connaître tous les chantiers d'entretien ou de transformation dont le sanctuaire a pu être l'objet. Toutefois une synthèse entre les quelques données archéologiques et les documents d'archives permettra une appréciation générale. Le présent article est trop limité pour entrer dans les détails. En attendant la publication scientifique des fouilles, voir DUBUIS, *Sepulcrum*, p. 30-32. J'ai publié le plan de l'église détruite à la fin du XV^e s. pour faire place au sanctuaire actuel dans DUBUIS-RUPPEN p. 15.

⁵⁸ DV, t. 5, n° 2089 (p. 254 ss.). En 1349, la châsse contenant le *corpus beati Theodoli* se trouvait à la cathédrale : une donation est faite pour la lampe qui brûle en son honneur *in secreto ecclesie inferioris sedun. ante fenestram dicti secreti* (ACS, Min. A 21 bis, p. 17). C'est sur le « saint bras des reliques de s. Théodule » que les bourgeois de Sion jurent, à la veille des guerres de Rarogne, de défendre les droits de l'église (voir ABS, tir. 88/n° 13).

⁵⁹ *O gloriose pontifex / tuis devotis opifex / conserva nos a grandine / a gelu et a fulgure / ut ubertate fructuum / lauderis in perpetuum* (ACS, Ms. 42, fol. 209v). La même invocation se retrouve (sauf *fulgure* remplacé par *frigore*) dans le bréviaire imprimé de 1497 (cité par GRUBER, p. 163).

⁶⁰ ACS, tir. 6 / n° 22; ces comptes sont publiés par HOLDEREGGER (voir liste des ouvrages cités, ci-dessous p. 158).

⁶¹ Cet inventaire est signalé plus haut, note 58. On ne peut suivre Grenat, p. 34, note 2, qui déduisait d'une lecture un peu rapide des comptes du fabricant (ci-dessus note 60), que le prélèvement du métal et sa mise en reliques remontait à 1339. Le métal de la « cloche de saint Théodule » est en revanche mentionné dans les inventaires de reliques du XVII^e siècle (voir plus bas p. 146).

« cloches de s. Théodule » se multiplient même en dehors du Valais. Souvent, on a incorporé à leur fonte une parcelle de métal donnée par l'église de Sion ⁶². Si l'origine de la cloche, considérée en Valais comme sacrée, demeure inconnue, l'introduction de ses reliques dans des fontes nouvelles avait évidemment pour but d'étendre les limites de son pouvoir.

Dans l'esprit des gens, l'antique cloche protectrice ne pouvait avoir d'origine que merveilleuse. Heinrich Fischer en rapportera la tradition dans un poème écrit peu avant la fin du XV^e siècle ⁶³. Mais, en 1442 déjà, une cloche de la cathédrale de Bâle portait l'image du diable chargé de son précieux fardeau ⁶⁴.

Protecteur de l'église et du peuple, s. Théodule est aussi le garant du pouvoir comtal exercé par l'*ecclesia sedunensis*, et plus particulièrement par l'évêque. Le récit de Ruodpert rapportant la donation du comté du Valais par Charlemagne à s. Théodule ne tarde pas à être considéré comme un document historique et juridique. L'église sédunoise y fait allusion quand elle a besoin d'une preuve en faveur des droits qu'elle tient en réalité de Rodolphe III. L'évêque le fait probablement déjà vers 1293 ⁶⁵. Le chapitre, pour assurer en 1323 ses droits régaliens de chancellerie, se fonde sur la *Vita*. Il administre pour preuve de la donation caroline, ses très vieux livres dans lesquels on lit aux offices la *legenda* de s. Théodule et celle de s. Charlemagne ⁶⁶, c'est-à-dire notre légendier du début du XIII^e siècle.

Les grandes communes ou dizains dont l'importance augmente rapidement, participent en 1418 à une restauration de l'église du saint qu'ils considèrent comme leur patron (*patronum tocius patrie Valesii*) ⁶⁷; ils promettent en 1437 de respecter les droits comtaux de l'évêque Guillaume VI de Rarogne, tels qu'ils découlent de la donation faite par Charlemagne

⁶² A Lucerne en 1397, on mêle à la fonte d'une cloche une particule de la « cloche de saint Théodule », relique reçue de l'église de Sion (STÜCKÉLBERG, *Reliquien*, p. 60 n° 283). Des cloches dédiées à s. Théodule sont par exemple attestées à Tersnaus/Lugnez (GR) en 1395 (FARNER, p. 120), Berne en 1403, et Thoune en 1412 (GERSTER, Pl. II et III). Les nombreuses distributions de parcelles du précieux métal, observables encore au cours du XVII^e siècle, attestent la réputation de la cloche de saint Théodule. Les lettres conservées dans le dossier ACS, tir. 79/nos 16-44, font de fréquentes allusions à son rôle protecteur dans les intempéries.

⁶³ Voir plus bas p. 140 ss.

⁶⁴ GERSTER, p. 59 et Pl. IV.

⁶⁵ Vers 1293, l'évêque Boniface de Challant et le procureur des communes du Valais affirment que la régale « a été donnée par s. Charlemagne à s. Théodule, en faveur de l'église de Sion » (DV, t. 2, n° 1041); le texte, connu seulement par une copie vidimée de 1481, n'est pas absolument sûr.

⁶⁶ Sur l'affaire de 1323 voir la supplique du chapitre (DV, t. 3, n° 1468). Le chapitre se fonde de nouveau sur la donation de Charlemagne à s. Théodule pour obtenir la confirmation de ses droits de chancellerie par l'empereur Charles IV (DV, t. 5, n° 2096 et 2097).

⁶⁷ DV, t. 7, n° 2680 (1418); sur le rôle croissant des communes et leur attitude vis-à-vis de l'évêque, voir GHICA, *Etat corporatif*, p. 38-52.

à s. Théodule⁶⁸. L'épée qui figure sur les sceaux régalien et pontifical de Philippe de Chamberlhac déjà, symbolise le pouvoir temporel de l'évêché sans forcément faire allusion au *gladius biceps* de la *Vita*. La même remarque peut être faite au sujet du glaive de parade médiéval que l'on portait solennellement devant l'évêque⁶⁹. Il n'est pas étonnant que l'un des thèmes les plus appréciés par l'iconographie de s. Théodule à partir du XV^e siècle, soit la représentation du prélat tenant le glaive reçu de Charlemagne⁷⁰.

Le saint garant du comté se voit tout naturellement attribuer un rôle important dans les événements politiques et militaires qui se déroulent en Valais lors des guerres de Bourgogne. Dans une lettre du 7 décembre 1474 au clergé de son diocèse, l'évêque Walter Supersaxo demande une contribution spéciale en raison des frais que lui impose cette époque troublée. Il fait allusion au *patrimonium sancti Theoduli* « de fait longtemps occupé par les ducs de Savoie »⁷¹. Ce « patrimoine » est évidemment le comté du Valais dont la partie inférieure (de la Morge de Conthey jusque près du Trient)⁷² était depuis longtemps en mains savoyardes. La reconquête de ce patrimoine commence par la victoire de la Planta (13 novembre 1475), bientôt attribuée à l'intervention de Notre-Dame, de s. Théodule et de sainte Catherine⁷³. Les troupes des dizains qui s'appellent « l'armée de saint Théodule » (*armata militia sancti Theoduli*) vont même dépasser les frontières du Valais et se faire remettre (16 mars 1476) la ville de St-Maurice en Chablais⁷⁴. Tout comme l'autorité comtale de l'évêque, la puissance militaire du pays était donc placée sous le nom du

⁶⁸ DV, t. 8, n° 2889. L'évêque fait allusion expresse à la donation de Charlemagne dans les actes où il exerce son droit comtal. Voir par exemple la légitimation d'un bâtard en 1439 (DV, t. 8, n° 2910) et l'inféodation du droit de pêche dans la commune de Viège en 1443 (DV, t. 8 n° 2958).

⁶⁹ Sur les sceaux de l'évêque Philippe (1338-1342), voir GHICA, *Glaive*, p. 595-598; à propos du glaive de parade (maintenant propriété de l'Etat du Valais), que M. Schneider date de la fin du XIV^e ou du début du XV^e s. *op. cit.* p. 593. On sait que l'usage de représenter le pouvoir temporel par une épée était fréquent (*ibidem*, p. 596-598).

⁷⁰ Voir par exemple GATTLEN, *Bildliche Darstellungen*, p. 13 ss. fig. 2 et JORGER Pl. XXVI.

⁷¹ Texte publié par GINGINS-LA SARRAZ, *Développement*, document n° 25, p. 233.

⁷² Sur les limites du comté, voir V. van BERCHEM, *Comté*, p. 368 ss. La limite se trouvait à la croix d'Otan (DV t. 3, n° 1284, et t. 5, n° 2191) un peu plus au sud du Trient (voir DV, t. 2, n° 1111).

⁷³ Voir TRUFFER, paragraphe V, à propos de l'institution de la fête commémorative de Notre-Dame des Sept Joies par Walter Supersaxo, en 1475 (voir aussi HUOT, *Ordinaire*, p. 174, et GINGINS-LA SARRAZ, *Développement*, (documents) p. 223 ss.

⁷⁴ L'acte de cette remise (par les Bernois, qui occupaient provisoirement les lieux, après leur invasion de la partie orientale du Chablais), qui mentionne « l'armée de s. Théodule », est publié par GINGINS-LA SARRAZ, *Développement*, (Documents), p. 226 ss. L'ancienne chapelle Saint-Michel, sur la culée orientale du pont de Saint-Maurice est reconstruite sous le vocable de Saint-Théodule, et marque désormais la limite du Valais, voir BOURBAN, p. 10).

saint protecteur de la patrie. Lors des arrangements qui suivirent la conquête, Walter Supersaxo jugea utile de préparer la preuve de ses droits sur tout le comté. Il fit donc établir des copies vidimées de la *Vita*, de la légende de Charlemagne, de la donation de Rodolphe III (considérée comme l'acte confirmatif d'un « Rodolphe, roi des Romains ») et même de l'arrangement proposé vers 1293 et fondé sur la donation caroline⁷⁵. Sur son tombeau, le prélat défunt (7 juillet 1482) tient la crosse et l'épée⁷⁶ : cette manière nouvelle de concevoir le monument funéraire d'un évêque de Sion couronne bien une existence au cours de laquelle le *gladius biceps* de la *Vita* a joué un rôle capital.

VI. Deux hommages nouveaux : le poème de Fischer et la reconstruction de l'église

Le renouveau de l'enthousiasme pour le saint patron du Valais est souligné par deux hommages de genre différent, l'un littéraire, et l'autre architectural.

Sous l'épiscopat de Josse de Silenen (1482-1496), Henri Fischer consacre à s. Théodule un long poème en langue allemande⁷⁷. Il n'est pas question, faute de place, de donner ici une analyse complète de l'œuvre. Ses deux premiers thèmes, comme ceux de la *Vita*, concernent l'affaire de Charlemagne et le miracle du vin; en revanche, le poète ne fait pas allusion à la légion thébaine, mais présente en troisième lieu la légende de la cloche. Fischer déclare lui-même qu'il a « renouvelé » la légende selon ses faibles moyens (*die legendt hab ich ernüwert uss mynen thumen synne*, str. 33). Voici, suivant l'ordre des strophes, et par rapport à la *Vita*, les principaux éléments nouveaux dus à Fischer.

⁷⁵ Les textes de ces vidimus sont publiés dans *GC*, t. XII, col. 447 ss. (vies de s. Théodule et de s. Charlemagne), et dans *DV*, t. 1, n° 71, et *DV*, t. 2 n° 1041 (donation de 999 et arrangement de 1293).

⁷⁶ Tombeau à la chapelle Ste-Barbe (cathédrale de Sion) fondée par l'évêque Walter en 1474 (*DONNET*, p. 43, n° 10).

⁷⁷ Il existe trois copies de ce poème (*ACS*, tir. 79/nos 7, 8 et 62), dont la plus ancienne (tir. 79/7), utilisée ici, remonte vers le milieu du XVI^e siècle; *VERNALEKEN*, p. 307, en signale une autre, écrite sur parchemin et datée du 26 août 1501, qui serait « im Archive zu Sitten » (il la connaît par une transcription inédite de Ferd. Keller). L'auteur, qui s'appelle *Heinrich Fischer von Habspach* (str. 33), et qui a dû séjourner quelque temps à Sion, nous est inconnu; *VERNALEKEN*, *ibidem*, estime qu'il est originaire de Habsen, en Alsace. La date de composition n'est certainement pas 1501, mais une année de l'épiscopat de Josse de Silenen (mention expresse à la str. 31).

Le saint est originaire de Franche-Comté (*hoch Burgundt*) et membre de la noble famille de Grammont⁷⁸. Charlemagne (*der sanct Keyser*) est averti par un ange : sa faute le fera damner s'il ne fait pas appel à Dieu (str. 4). Saisi de frayeur, il réunit un concile d'évêques et d'universitaires (*Byschoff und Licenciaten*) pour leur demander conseil. Célébrant la messe qu'il avait promise, s. Théodule reçoit d'un ange une missive écrite par Dieu lui-même et contenant cinq lettres d'or (*fünff guldne buchstab*, un peu plus loin *fünff wortt*, str. 11)⁷⁹. A l'offre de récompense que lui fait l'empereur, s. Théodule répond en demandant que lui soit donné le pays du Valais et que la mense épiscopale de Sion jouisse de la liberté : *Ihr sondt myr geben Wallis landt fryen den Tüsch von Sitten* (str. 14). Charlemagne le fait comte et préfet, lui donne grande liberté, avec le glaive spirituel et temporel : il l'accompagne avec trois cents cavaliers sur le chemin du retour. Le poète loue ensuite l'empereur pour avoir libéré le bien des femmes : l'homme ne peut les aliéner sans leur consentement⁸⁰.

Fischer raconte ensuite le miracle du vin (str. 17 - 18). Voici plus de six cents ans les vignes ont gelé. Supplié par ses diocésains, s. Théodule leur ordonne de puiser l'eau de la Sionne (*wasser uss der Sitten*) et d'en remplir toutes leurs cuves. En pressant d'une grappe trois gouttes dans chacune, il change, par la grâce de Dieu, l'eau en un vin aussi bon que le crû des vingt dernières années.

La légende de la cloche occupe les strophes 19 à 29. Le saint évêque surprend une conversation entre trois esprits mauvais cachés sous le grand pont (*under der grossen brücke*). Il apprend ainsi que le pape va passer la nuit en galante compagnie. Pour éviter ce péché à la veille des fêtes pascales⁸¹, l'évêque conjure le plus rapide des trois démons, se fait transporter par lui à Rome, où il admoneste le saint Père. Le pape, reconnaissant, offre à s. Théodule, sur sa demande, une cloche utile contre la tempête (*für das wetter gutt*) : celle-ci, bénite autrefois par s. Pierre, se trouve cachée dans le sol. On finit par la découvrir grâce au son qu'elle émet miraculeusement. Avec l'aide de son démon, Théodule ramène la cloche à Sion où elle fait merveille contre l'orage.

⁷⁸ *Ein Herr von Grammunde* [...] (str. 2). Ce rattachement du patron du Valais à une importante famille noble du Bugey (aux confins de la Franche-Comté) sera longtemps pris au sérieux (voir plus bas p. 148). Mais il faut bien admettre que l'appellation de « s. Théodule de Grammont » est d'origine aussi problématique que celle de « s. Bernard de Menthon ». Une hymne du XIII^e siècle (voir ci-dessus note 48) peut avoir fait naître cette idée, à moins qu'elle ne l'ait déjà exprimée de manière voilée.

⁷⁹ La lettre envoyée par Dieu fait penser à la légende de s. Gilles (de GAIFFIER, *Péché*, p. 496 s.) Les cinq mystérieuses lettres seront expliquées plus tard par le chanoine Stälin (voir plus bas p. 148).

⁸⁰ L'évocation d'une décision de Charlemagne au sujet des droits de la femme sur les biens est sans doute en relation avec une controverse valaisanne. La question mériterait une étude spéciale.

⁸¹ Le lendemain, le pape doit bénir l'eau du baptême et consacrer le saint chrême (*morgen segnet er Krysam und Tauf*, str. 20).

Après avoir loué la Vierge Marie, s. Théodule et ste Catherine, protecteurs du pays (str. 30) et complimenté Josse de Silenen, évêque qui dirige le diocèse avec sagesse et bonté (str. 31 - 32)⁸², l'auteur dédie son œuvre à Notre-Dame et à s. Théodule (str. 33).

Bien qu'il les ait fort embellis, Fischer a emprunté ses deux premiers thème à la *Vita*. Il écrit lui-même, après son récit prodigieusement amplifié du miracle du mouêt, que cela se trouve dans la « légende » du saint (*das stadt in synner legendt*, str. 18). Le fait que le poète ne souffle mot des martyrs d'Agaune indique qu'il a probablement connu la *Vita* à travers la *legenda beati Theodoli* du légendier de Sion, qui ne comprend que la I^{ère} et la II^e partie du texte de Ruodpert⁸³.

Pour raconter l'histoire de la cloche, Fischer puise à une source différente : la tradition orale séduinoise. Il déclare en effet à la fin de son récit : *das ist war, zu Sitten findt mans offenbar* (str. 29). La mention du « grand pont »⁸⁴ (str. 19) démontre le caractère local du récit. Les strophes 19 - 29 sont la première attestation littéraire de croyances dont nous avons indiqué d'autres expressions depuis la fin du XIV^e siècle⁸⁵. Fischer ne se contente pas de narrer les origines de la cloche merveilleuse : il donne à s. Théodule la gloire d'avoir contribué au salut non seulement de Charlemagne, mais du pape lui-même. Il est évidemment impossible de déterminer la part d'embellissement que le poète a ajoutée à la légende séduinoise elle-même.

La légende « renouvelée » par Fischer, et qui va demeurer en dehors des lectures liturgiques, représente une étape importante dans le développement de la littérature consacrée à s. Théodule. Le poème contribue à répandre la vieille histoire du diable et de la cloche, qui connaîtra ensuite de multiples variantes.

A l'hommage du poète s'ajoute bientôt celui, plus officiel, des évêques Schiner, fort attachés au garant légendaire du pouvoir comtal. Sous l'épiscopat de Nicolas Schiner (1496 - 1499), le taler frappé en 1498 (appelé « carlin ») porte l'image du saint évêque recevant de Charlemagne le glaive. Une autre monnaie, émise par son neveu et successeur Mathieu Schiner, le « Messtaler » de 1501, représente s. Théodule à l'autel, l'ange apportant la lettre et même le diable avec la cloche⁸⁶. Mais le plus beau

⁸² Cet éloge contraste avec les vives critiques dont cet évêque sera l'objet en 1496 (voir EHRENZELLER, p. 116 ss.).

⁸³ Voir plus haut p. 136. Le troisième épisode de la *Vita* se trouvait ailleurs dans le légendier.

⁸⁴ Très connu à Sion depuis le XIII^e siècle, le « grand pont » (*magnus pons*) se trouvait sur la Sionne, au pied de la rue des Châteaux (sur ce pont et les étapes de la création de l'actuel Grand-Pont, voir DUBUIS et LUGON, *Inventaire*, p. 384 ss.).

⁸⁵ Les reliques d'une « cloche de s. Théodule » sont distribuées par l'église de Sion depuis la fin du XIV^e siècle, et certaines représentations iconographiques du diable et de la cloche sont bien antérieures au poème de Fischer (voir plus haut p. 138).

⁸⁶ Sur ces monnaies, voir WERDER, p. 353 et p. 465, et GATTLEN, *Bildliche Darstellungen*, p. 36, fig. 24 (Messtaler).

témoignage que ces deux évêques ont laissé de leur vénération pour le patron du Valais est la reconstruction de l'église Saint-Théodule de Sion.

Les travaux, qui ont entraîné la démolition du sanctuaire médiéval⁸⁷ ont été exécutés en deux étapes. On bâtit d'abord le très beau chœur gothique. Ses fondations, dont le plan diffère légèrement de celui des murs eux-mêmes, paraissent avoir été posées du temps de l'évêque Nicolas. L'arc triomphal porte à sa base le millésime 1502 et le maître-autel a été consacré par le cardinal le 16 août 1514⁸⁸. Le chœur ainsi terminé, on entreprend l'étape suivante. Le 8 septembre 1514, Mathieu Schiner passe contrat avec un nouvel architecte, Ulrich Ruffiner, pour la construction de la nef, des chapelles latérales, du clocher et d'une crypte⁸⁹. Les voûtes n'étaient pas encore construites, ni la tour terminée quand, faute d'argent, les travaux furent arrêtés (1516)⁹⁰. La crypte prévue devant le chœur par le contrat de 1514 demeura à l'état de projet. Octogonale et voûtée, appareillée en pierre de taille et pourvue d'un autel et d'un tombeau, elle aurait dû prendre la relève de la crypte carolingienne⁹¹. Ainsi au centre de convergence de la nouvelle église, le lieu vénéré depuis l'époque carolingienne au moins, aurait été l'élément principal de la construction nouvelle. A son absence, qui peut maintenant être regrettée, l'archéologue doit la conservation des vestiges carolingiens les plus significatifs.

VII. Les premiers essais de critique historique et leur influence en Valais

Dans le premier quart du XVI^e siècle, l'église sédunoise a pratiquement oublié les origines historiques du comté épiscopal et croit fermement que le pouvoir temporel de l'évêque a été donné par Charlemagne à s. Théodule. C'est pourquoi le cardinal Mathieu Schiner demande à Charles Quint une confirmation de la donation caroline. Il obtient satisfaction

⁸⁷ Voir DUBUIS, *Sepulcrum*, p. 33-34 et p. 43-44. La manière dont l'édifice nouveau se superpose aux restes de l'église ancienne est indiquée (lettre E) sur le plan de quartier dans DUBUIS - RUPPEN, p. 13.

⁸⁸ Voir DUBUIS, *Sepulcrum*, p. 19, note 7. Mon collègue Walter Ruppen donne de l'église actuelle une description et un plan dans DUBUIS - RUPPEN, p. 16 ss.

⁸⁹ ACS, tir. 79 / n° 4; texte publié (d'après une copie du XVIII^e siècle conservée à Mörel) dans *BW G*, t. 1, par le curé Ferdinand Schmid.

⁹⁰ Sur cet arrêt des travaux, voir la lettre de Ruffiner au cardinal, du 27 juillet 1516, publiée dans RIGGENBACH, p. 53. Le clocher inachevé (au sud de la nef, près de la façade ouest) a été malheureusement démoli en 1926 (TAMINI, p. 251); le beau cadran d'horloge, sculpté dans la pierre et demeuré sans emploi, a été découvert dans le dallage de la nef et placé à l'entrée des fouilles. Sur les travaux faits pour terminer l'église, voir plus bas p. 145 s.

⁹¹ Voir DUBUIS, *Sepulcrum*, p. 43, note 94. J'ai fait remarquer (*Sepulcrum*, p. 34) le soin pris au XVI^e siècle pour indiquer sur le sol, faute de mieux, l'emplacement des vestiges carolingiens les plus importants. Cette précaution suggère que l'on espérait reprendre un jour les travaux.

le 28 février 1521. Fondé sur l'argumentation du requérant, le préambule de l'acte est plein d'intérêt. Suivant en principe la *Vita* de Ruodpert, ses considérants rappellent l'histoire du péché de Charlemagne, de l'intercession du saint évêque (*sanctus Theodulus, ex nostra provincia Burgundiae ortus*) et la donation du comté. Cette dernière est agrémentée de développements nouveaux : le territoire sur lequel s'étend le pouvoir comtal est celui du diocèse entier (*universam diocesim*) : les prérogatives de ce pouvoir sont détaillées, de l'omnimode juridiction et du droit de glaive jusqu'aux chasses et aux pêches⁹².

Une vingtaine d'années plus tard, cette conception traditionnelle est encore incontestée. Dans la première édition de sa *Cosmographie* (1544) Sébastien Münster écrit que l'évêque de Sion détient les pouvoirs spirituel et temporel, le comté et la préfecture donnés vers 805 à s. Théodule (*Joder, zu latin Theodulus*) par Charlemagne. Il est vrai qu'il utilise des renseignements préparés par le bailli Jean Kalbermatter et transmis par l'évêque Adrien I de Riedmatten⁹³.

Mais les idées reçues dans le pays sont bientôt mises en doute. Traversant le Valais l'année même où paraît la *Cosmographie* de Münster, Jean Stumpf prend connaissance, non seulement de la tradition séduisante courante, mais aussi de l'« acte de fondation » de l'abbaye de St-Maurice et sans doute de l'ancien catalogue des abbés de ce lieu. C'est pourquoi dans sa *Chronique*, publiée en 1547-1548, il énumère les évêques Villicaire, Althée et Abdalong et ne trouve pas de place pour un s. Théodule contemporain de Charlemagne. Considérant l'« acte de fondation » comme un document historique, il fait du saint évêque un contemporain de Sigismond de Bourgogne. Stumpf n'exclut pas cependant que Charlemagne ait pu doter l'église de Sion de quelque pouvoir temporel (*etwas herrligkeit*), en hommage à l'évêque Théodule mort depuis longtemps, mais considéré comme un saint⁹⁴.

Dans sa *Description du Valais* (1574), Josias Simler estime, comme Stumpf et avec les mêmes arguments, que s. Théodule n'est pas contemporain de Charlemagne, mais de Sigismond de Bourgogne. L'auteur apporte à l'histoire un élément nouveau (que la tradition valaisanne avait oublié depuis fort longtemps) : la participation d'un évêque d'Octodure, *Theo-*

⁹² Texte dans *GC*, t. XII, (II^e partie, *Instrumenta*), col. 456 ss; exposant les raisons qui l'incitent à confirmer la donation, Charles-Quint mentionne les services que lui a rendus le cardinal Schiner et rappelle que celui-ci est affronté à une population rebelle. La *provincia nostra Burgundiae* ne peut guère être en 1521 que la Franche-Comté. A propos du droit de pêche, voir ci-dessus note 68.

⁹³ Texte réédité par A. GATTLEN, p. 121; sur la documentation de Münster, voir p. 104-107 et p. 115.

⁹⁴ STUMPF, livre XI, fol. 352v. Sur le voyage en Valais voir ESCHER, p. 260-265; sur le catalogue des abbés de St-Maurice, voir THEURILLAT, p. 50-51. Au sujet de « l'acte de fondation » voir ci-dessus p. 128. Münster, dans sa nouvelle édition de 1550 (GATTLEN, p. 136-137; voir aussi p. 102-103) ne tranche pas entre l'opinion de Stumpf et les renseignements donnés dans sa première édition. En 1566 la *Prosopographia heroum totius Germaniae* d'Henri Pantaléon reprend les positions de Stumpf (SANTSCHI, *Pantaléon*, p. 179).

dorus, au concile d'Aquilée. Ce personnage lui apparaît comme nettement distinct du Théodule contemporain de Sigismond, car Simler ignore que le témoignage de l'« acte de fondation » est en partie légendaire⁹⁵.

Arrivée à ce stade de développement, la critique des lettrés alémaniques peut se résumer ainsi : a) s. Théodule n'est pas contemporain de Charlemagne mais de Sigismond de Bourgogne (à la légende séduisante est préférée celle d'Agaune, prise à son tour pour un document historique). b) Charlemagne a pu faire largesse à l'église de Sion, en hommage au saint évêque depuis longtemps défunt. c) Un autre évêque du Valais, nommé Théodore, a vécu au IV^e siècle.

A une époque où, comme l'a bien montré M. Grégoire Ghika, l'ancien état corporatif du Valais est déchiré par un conflit opposant deux absolutismes nouveaux, celui des dizains et celui des évêques⁹⁶, les affirmations des historiens ne pouvaient pas rester sans influence politique. Certes, ceux-ci admettaient que Charlemagne ait pu donner le pouvoir temporel aux évêques de Sion (ci-dessus, lettre b), mais ce qui retint l'attention des notables conducteurs de la politique des dizains, c'était que s. Théodule n'était pas contemporain de l'empereur (ci-dessus, lettre a). La donation rapportée par Ruodpert, et encore utilisée par les évêques pour défendre les droits qu'ils tenaient en réalité du roi Rodolphe III, perdait tout poids historique et juridique. Des disputes aiguës, dont les protagonistes ne furent pas toujours objectifs, aboutirent à la victoire des dizains. En 1634, l'évêque Hildebrand Jost dut renoncer à appuyer son pouvoir temporel sur la donation caroline et sur ses confirmations ultérieures⁹⁷. Dès lors, la charge de comte du Valais, conservée par l'évêché jusqu'en 1798, fut surtout honorifique.

Les disputes au sujet de la donation caroline n'ont pas diminué l'intérêt porté par l'église de Sion au saint patron du pays, peut-être même l'ont-elles augmenté. Ainsi, en 1637, l'évêque Hildebrand Jost demande aux paroissiens de Vex de participer aux frais prévus pour terminer le sanctuaire que Ruffiner avait laissé inachevé en 1516, et auquel on avait

⁹⁵ SIMLER note au passage (fol. 48r) l'opinion de ceux qui font vivre saint Théodule à l'époque de Charlemagne, alors qu'il a en réalité vécu quelque 250 ans plus tôt. Il pense que Charlemagne a pu donner le comté du Valais à l'église de Sion pour honorer la mémoire de cet ancien évêque. Il mentionne (fol. 43r) la participation de l'évêque d'Octodure au concile d'Aquilée; enfin, il rapporte (fol. 24r) que l'on montre à Sion, près de l'école, une vieille maison (*vetusta domus*), le « palais de saint Théodule ». Cette tradition s'est maintenue longtemps (voir DUBUIS et LUGON, p. 347, S 107, IV).

⁹⁶ Voir GHIKA, *Etat corporatif*, spécialement p. 277-283.

⁹⁷ Voir GHIKA, *Etat corporatif*, p. 118-179. La donation du roi Rodolphe III de Bourgogne (999), véritable base des droits comtaux de l'église, n'a pu constituer un document de recours puisque tous la considéraient comme une sorte de confirmation de la donation caroline. Ainsi, le chapitre, présentant ses griefs au bailli (1613-1614) écrit : *Anno domini 999 Rodulfus Romanorum imperator (!) confirmavit talem donationem... G C, t. XII, Instrumenta, col. 466*). La confirmation du *privilegium* de 999 par l'empereur Ferdinand II (29 avril 1627, copie dans ABS, tir. 92 / n° 122) fait partie des actes sur lesquels Hildebrand Jost doit renoncer à fonder ses droits.

peu travaillé depuis⁹⁸. En 1644, les travaux étaient en cours. Le 31 juillet, l'évêque Adrien III de Riedmatten demande l'aide de tous ses diocésains : les fonds déjà donnés ne permettent de réaliser que la moitié du projet. L'édifice vient d'être remis en chantier, et la première travée de la voûte est déjà construite. L'aide du pays devrait permettre l'achèvement vers la fin de l'automne⁹⁹. Les chantiers du XVII^e siècle ont permis de voûter la nef et la chapelle nord, et d'ajouter la sacristie au sud du chœur.

A la même époque, on dresse un inventaire des reliques conservées dans l'église de Valère (28 octobre 1642). Le document enregistre dans une petite châsse trois fragments du métal de la « cloche de s. Théodule » et un fragment d'os du bras; dans la châsse dorée de Sainte Marguerite, dix fragments du métal de la cloche, plus une parcelle, la statue du saint contenant la partie arrière du crâne et un fragment d'os du bras ou de la jambe¹⁰⁰. La châsse contenant le corps du saint, qui n'est pas mentionnée, se trouvait probablement à la cathédrale.

Attentif au sanctuaire et aux reliques, le clergé séduinois n'ignorait pourtant pas les opinions émises par les historiens du XVI^e siècle. Mais il considérait avec circonspection leurs critiques, en partie utilisées à des fins politiques. Il est vrai que le raisonnement fondé sur l'absence du nom de Théodule dans la liste des évêques de l'époque carolingienne présentait la faiblesse de tout argument *e silentio*. D'autre part, une durée de quatre siècles au moins semblait donner à la tradition séduinoise une base solide. Si le chanoine Pierre Branschen utilise pour établir son catalogue des évêques de Sion (1576)¹⁰¹ certains éléments empruntés à Stumpf, il ne

⁹⁸ L'évêque exprime son désir : *complendi structuram templi sancti Theoduli patris patriae, patroni nostri. Quare ne tam celebre opus inchoatum quod videtis in amplam surrexisse structuram imperfectum remaneat...* (ACS, tir. 79/5).

⁹⁹ [...] *jam habeantur media predictam fabricam ultra medietatem producendi, primo fornice illius templi jam foeliciter perfecto* (ACS, tir. 79/45). En 1640, le chapitre constate qu'Antoine Hastier Peret, originaire de Tarentaise et habitant de Sion, a construit à ses frais la troisième travée de la voûte (*unam testitudinem sive voutam scilicet tertiam dictae ecclesiae*; il lui accorde, ainsi qu'à sa famille, selon son désir, un droit de sépulture *directe subtus dictam tertiam testitudinem* (ACS, th. E, 46).

¹⁰⁰ ACS, tir. 75/35 bis : [...] *In capsula artificiose exteriori ornata et interiori pellucido argenteoque colore inducta [...] tres particulae ex metallo campanae sancti Theodoli; satis magna particula ossis ex brachio sancti Theodoli; [...] Capsa deaurata sanctae Margarethae [...]decem frusta ex metallo campanae sancti Theodoli; item adhuc unam particulam [...] Imago sancti Theoduli continet cranium capitis, pars occipiti et os tibiae sive brachii eiusdem sancti Patroni [...]* Le texte concorde avec l'inventaire de 1670 (voir DUBUIS, *Sepulcrum*, p. 47, note 121) : la châsse de sainte Marguerite » y est appelée *capsa sive arca deaurata annuatim in festo sancti Marci ad sanctam Margaretham extra portam Rhodani in processione lytaniarum maiorum efferrī solita*; elle ne contient plus désormais qu'un *frustum satis pulchrum de campana sancti Theodoli et insuper adhuc aliam particulam minorem*. Il est probable que les nombreuses distributions de parcelles de cette cloche, ont contribué à diminuer les réserves du précieux métal.

¹⁰¹ Texte dans SANTSCHI, *Catalogue*, p. 98.

change rien à la tradition locale en ce qui concerne s. Théodule : sa liste ne comprend qu'un évêque de ce nom, et contemporain de Charlemagne (après Adalong et avant Amé). Branschen ajoute toutefois à propos de cet évêque, que l'« acte de fondation » de Saint-Maurice mentionne un *Theodorum episcopum urbis sedunensis*. Jost lui-même, quand il défend en 1627 son pouvoir temporel, en s'appuyant sur la donation faite par Charlemagne à son contemporain Théodule, refuse que l'on fasse remonter cet évêque jusqu'au VI^e siècle. Il admet néanmoins qu'un autre évêque de Sion, nommé *Theodorus* ait vécu au temps du roi Sigismond¹⁰². Ces quelques concessions demeurent sans portée sur la vie liturgique. Le bréviaire séduinois du Moyen Age restera en usage jusqu'à l'adoption de la liturgie romaine¹⁰³. L'application de la réforme tridentine n'empêcha pas les deux fêtes du 16 août et du 4 septembre de figurer encore sous leur appellation traditionnelle dans le calendrier des fêtes dressé en 1643¹⁰⁴.

VIII. Le saint évêque vu par le chanoine Stälin

L'attachement à l'image légendaire de s. Théodule traverse les tempêtes politiques du XVI^e et du XVII^e siècle. Il trouve une nouvelle expression grâce à la plume d'un chanoine de Sion.

Le 5 janvier 1638 au château de Valère, le chanoine Jean Stälin signait la lettre-préface d'un petit ouvrage de sa composition¹⁰⁵. Le cahier offert ainsi à l'évêque Hildebrand Jost était évidemment destiné à l'édification du peuple et peut-être à l'impression. Il contient, en langue allemande, des notices plus ou moins développées sur les saints du Valais et se termine par une exhortation aux lecteurs, avec une litanie¹⁰⁶. Les 39 pages consacrées à s. Théodule comprennent douze chapitres. L'auteur reprend les trois thèmes de la *Vita*, leur ajoute la légende de la cloche et

¹⁰² Voir GHKA, *Etat corporatif*, p. 146, note 480.

¹⁰³ Synode diocésain de 1626, publié en 1635 (HUOT, *Summarium*, p. 201, note 5).

¹⁰⁴ ACS, tir. 72 / 25 : *Sancti Theoduli Patriae Patronis* (16 août, fête de précepte) et *Revelationis sancti Theoduli* (4 septembre, fête de dévotion).

¹⁰⁵ ACS, tir. 79 / 63. Le début de la préface manque. D'après une notice ajoutée au folio 3r, Jean Stälin, né à Reckingen, fut successivement curé de Münster (1625-1630), d'Ernen (1630-1635), chanoine de Sion (dès 1635), chantre (1638) et mourut en 1640.

¹⁰⁶ Ces notices concernent : s. Théodule (fol. 3r-22r), s. Théodore Ier (fol. 23r-24v), s. Florentin (fol. 25r-26v), s. Althée (fol. 27r-27v), s. Amé (fol. 28r-38v), s. Elie (fol. 39r-41v), s. Maurice et ses compagnons (fol. 42r-48r), s. Sigismond (fol. 48r-51v), s. Charlemagne (fol. 52r-63r). Aux folios 64-70 se trouve la *christliche und bruederliche Ermanung* destinée au clergé et au peuple du Valais. La litanie finale (fol. 71-72) nomme les saints du pays.

diverses considérations sur les vertus de son héros. Ce texte qui mériterait, comme celui de Fischer¹⁰⁷, d'être publié, est présenté ici sommairement, en n'insistant que sur les caractères particuliers que l'auteur a donnés aux légendes connues.

Théodule est né d'une famille noble, au château de Grammont (*inn den Schloss zu Montegrandt in Burgundt*) à l'époque du roi Pépin. Il est désigné par le pape Léon III, avec l'accord de Charlemagne, pour succéder à Abdalong, évêque de Sion, et s'illustre par ses vertus (chap. 1). L'affaire de Charlemagne (chap. 2 et 3) présente quelques développements nouveaux. L'empereur n'est pas sûr du pardon de Dieu pour un péché dont il s'est confessé. La missive en lettres d'or annonce : *Precibus Theodoli deleta est culpa Caroli*. Charlemagne donne le comté en remettant à l'évêque le glaive d'or (*durch ubergebung des guldinen schwerts*) comme on le voit « dans les peintures des églises et des chapelles »¹⁰⁸. Après avoir souligné que la réunion des pouvoirs spirituel et temporel entre les mains de l'évêque fut un bienfait pour le pays, Stälin raconte (chap. 4) le miracle du vin. Quelque temps après le retour du saint à Sion, le peuple, qui oubliait les bontés de Dieu, se trouva frappé d'une grande disette de blé, de fruits, et particulièrement de vin. En bon père, s. Théodule vient au secours de ses ouailles : devant l'hôtel de ville, il distribue des aumônes d'argent et de blé et console son peuple affamé. La vigne avait si fort souffert du gel qu'il n'y avait pas même assez de vin pour le soin des malades et la célébration de la messe. Le peuple espère que la prière de l'évêque fléchira le ciel. S. Théodule fait rassembler les cuves et ordonne qu'on les remplisse de claire eau de source. Après avoir prié, l'évêque demande qu'on lui apporte une grappe de raisin rouge. Il la presse de sa main sur chacune des cuves : l'eau se transforme en bon vin rouge dont l'évêque fait trois parts, une pour la messe, l'autre pour les malades et la troisième pour les pauvres. Le chapitre 5 a trait aux reliques de s. Maurice et de ses compagnons. Quelque cinq cents ans après le martyre, il a plu à Dieu de révéler à s. Théodule, de nuit, les corps de s. Maurice et de ses compagnons : le saint évêque devra se rendre avec s. Grat, évêque d'Aoste, dans la sauvage forêt d'Agaune pour y dégager les reliques de la terre et des sables du Rhône et les transporter et conserver en des lieux plus honorables. Théodore rassemble donc tout son clergé ainsi que « la pieuse et honorable bourgeoisie de Sion ». Tous se rendent sur place solennellement et au son des chants liturgiques. Prenant lui-même la pelle, s. Théodule découvre les ossements, les nettoie et les baise dévotement. Il les emballe d'étoffes. Il les désigne par leurs noms qu'il connaît et les fait renfermer dans des coffres précieux et des châsses. Après un discours de Théodule à la louange des martyrs, les reliques sont divisées en trois

¹⁰⁷ Voir ci-dessus p. 140-142.

¹⁰⁸ GATTLEN, *Bildliche Darstellungen*, recense les principales représentations iconographiques de saint Théodule ; l'auteur signale, parmi les peintures montrant la remise de cette arme par Charlemagne, celle qui se trouvait depuis 1447 à la chapelle de Tourbillon, Sion (p. 21, fig. 11). Les autres représentations signalées sont postérieures à Stälin.

parts. L'évêque en donne une à s. Grat pour l'emporter à Aoste, en dépose une autre à Agaune dans le couvent fondé par s. Sigismond, et fait transporter la troisième à la cathédrale de Sion. Etrangers et indigènes les y vénèrent encore.

Le sixième chapitre raconte l'histoire de la « grosse cloche » apportée de Rome par le diable. Stälin tient manifestement à ne pas suivre Fischer dans sa gênante histoire du danger couru par le pape. La raison pour laquelle Léon III fit don de la cloche pourrait être une recommandation de Charlemagne. Après avoir rappelé l'efficacité de la cloche et des parcelles que l'on en distribue, l'auteur raconte comment l'évêque et son chapelain, passant sur le grand pont, découvrent trois démons sous la voûte de la Sionne. Le plus rapide d'entre eux est choisi pour transporter l'évêque et le ramener avec la cloche.

Utilisant volontiers quelques passages des textes de la liturgie médiévale, Stälin fait ensuite l'éloge des qualités de son héros, comme prédicateur (chap. 7) et thaumaturge (chap.8); il raconte qu'un enfant de Martigny, noyé dans un puits, a été ressuscité par le saint évêque¹⁰⁹; il décrit ses emblèmes (deux roses rouges sur champ blanc, chap. 9). Mort après avoir été évêque pendant 15 ans, et comte pendant 4 ans, s. Théodule apparaît à un chanoine, l'assure (chap. 10) qu'il jouit du bonheur éternel, qu'il a reçu pouvoir pour protéger le Valais et qu'il faut prendre soin de son corps sur la terre. C'est pourquoi, peu de temps après sa mort, le saint fut élevé dans un tombeau digne de lui. Des églises et des chapelles ont été bâties en son honneur en divers lieux du diocèse; son culte s'est répandu en Franche-Comté (*Burgundt*), en Savoie, dans la vallée d'Aoste et les pays suisses, et même en quelques endroits de France et d'Italie. La liturgie le célèbre le 16 août et le 4 septembre. Le chapitre 11 donne une adaptation allemande des deux hymnes de l'office médiéval *Chorus celestis* et *Celsitudo sublimium*.

L'activité de s. Théodule comme patron du Valais (chap. 12) a protégé le pays dans les temps de disette, comme on l'a vu au chapitre 4, de peste, comme le racontent encore les chanoines âgés, et de guerre. Stälin rappelle l'apparition dans le ciel, de la Vierge, de ste Catherine et de s. Théodule *mitt dem Schwerdt ihn seiner handt*, lors de la bataille de la Planta.

Outre cette importante refonte des légendes traditionnelles, Stälin entend consacrer une brève notice (fol. 23^r - 24^v) à « Théodore, premier évêque de Sion » qui vivait « sous le pape Damase et les empereurs Gratin et Valens en l'année 381 ». En raison des incendies d'archives, il ne possède pas de renseignements sur ce personnage « qui, cependant est mentionné dans la fondation de l'antique et louable couvent de St-Maurice »

¹⁰⁹ Le miracle de l'enfant est représenté par une peinture murale de l'église paroissiale de Münster (attribuée à la 2^e moitié du XVII^e s., GATTLEN, *Bildliche Darstellungen*, p. 25).

au nombre des soixante évêques présents. Il donne tout de même quelques indications notamment sur sa participation au concile d'Aquilée, en se fondant sur André du Saussay¹¹⁰.

La manière dont Stälin remanie les traditions transmises par ses prédécesseurs ne manque pas d'intérêt. Son souci d'édification frappe d'emblée : Charlemagne s'est bel et bien confessé, la tentation du pape est laissée de côté, et le rôle du démon se trouve réduit au minimum. C'est à cause de leur ingratitude envers Dieu que les Valaisans souffrent de disette.

Quatre ans après la renonciation à la Caroline, l'auteur insiste avec une certaine complaisance sur le « glaive d'or » remis par Charlemagne et sur l'excellence de la réunion des deux pouvoirs entre les mains de l'évêque : là apparaît un certain souci politique, légèrement souligné par le rôle de s. Théodule à la bataille de la Planta.

Enfin, il cherche une certaine couleur locale en mentionnant les aumônes distribuées par le saint « devant l'hôtel de ville » et en évoquant le cortège des bourgeois de Sion descendant en procession avec le clergé, jusqu'aux forêts d'Agaune (Bois Noir).

Stälin entend donner à son travail une teinte savante. Croyant à l'historicité du récit de Ruodpert, il s'estime autorisé à écrire que s. Théodule (contemporain de Charlemagne) est né sous le règne de Pépin, qu'il a succédé à Abdalong et que le pape contemporain de son épiscopat s'appelle Léon III. D'autre part, il tient compte des recherches d'historiens comme Simler en consacrant une notice au Théodore du concile d'Aquilée; mais il le fait participer aussi à la fondation de l'abbaye de St-Maurice, par Sigismond.

On ne peut pas honnêtement reprocher au chanoine Stälin d'avoir encore, à son époque, admis la notion d'un Théodule contemporain de Charlemagne. En revanche, on peut s'étonner, après que les historiens aient donné des dates, même approximatives, qu'il confonde dans un même temps le pape Damase et Sigismond de Bourgogne. Son souci d'édification populaire ne suffit guère à justifier l'audace des développements, à vrai dire hauts en couleur, qu'il apporte à la tradition alors reçue. Son œuvre d'ailleurs n'entrera jamais dans le monde des lectures liturgiques.

IX. Saint Théodule divisé puis retrouvé

La pensée de l'église sédunoise trouve bientôt un appui auprès des historiens catholiques. Avant 1650, ceux-ci admettront l'existence d'un évêque Théodore en 381, celle d'un homonyme à l'époque de s. Sigismond, et enfin celle d'un troisième évêque, communément appelé Théodule, à l'époque de Charlemagne. C'est ainsi, par exemple, que Murer et Della Chiesa

¹¹⁰ Supplément au *Martyrologium gallicanum*, Paris 1638 : texte cité par les *AA SS, Augusti*, t. III, p. 276 (le saint y est indiqué à la date du 23 mars).

résolvent le problème posé par l'attestation historique du concile d'Aquilée et les témoignages légendaires (mais considérés par eux comme historiques) de l'« acte de fondation » de l'abbaye en 515 et de la *Vita* de Ruodpert¹¹¹.

L'église de Sion, qui avait gardé jusqu'en 1664 son calendrier traditionnel¹¹², adopta finalement ces conclusions que l'on croyait alors scientifiques. Elle inscrivit à l'*ordo* de 1675, outre les célébrations traditionnelles du 16 août et du 4 septembre (révélation de s. Théodule), deux fêtes nouvelles en l'honneur de s. Théodore I^{er} (26 août) et de s. Théodore II (27 août). Selon ce calendrier ces quatre fêtes n'avaient pas de texte propre mais se célébraient en utilisant le commun des pontifes¹¹³.

La documentation iconographique, qui reflète mieux que toute autre l'idée que l'on se faisait de s. Théodule dans la deuxième moitié du XVII^e s. et au XVIII^e, montre que l'attention commune se porte toujours sur le saint traditionnel, avec son glaive, sa cloche, son diable, et parfois sa grappe de raisin. La représentation d'un s. Théodore du IV^e ou du VI^e siècle demeure relativement rare¹¹⁴.

Née d'une enquête historique encore incomplète, la division de notre s. Théodule en trois personnages distincts fut bientôt battue en brèche. Les Bollandistes, après avoir recueilli les opinions les plus diverses, demeurent dans le doute et concluent (1737) : *Vides hic undique intricata nodos quibus dissolvendis nos impares fatemur*¹¹⁵. Le *Vallesia Christiana* (1744) du chanoine Sébastien Briguet enregistre encore trois évêques nommés Théodore ou Théodule. Pour lui, Théodore I^{er} participa au concile d'Aquilée et écrivit la *Passio* des martyrs d'Agaune, mais n'eut aucune part à la découverte de leurs reliques. Théodore II, contemporain de s.

¹¹¹ Dans son *Helvetia sancta* qui obtint l'imprimatur en 1648 (après sa mort en 1638), MURER enregistre s. Théodore I (p. 160), s. Théodore II (p. 161), et s. Théodule (p. 115-118). Francesco Agostino della CHIESA (*ab ecclesia*), dans sa *Chronologica historia cardinalium, episcoporum et abbatum Pedemontanae regionis* (Turin 1645) citée par les *AA SS, Augusti*, t. III, p. 275 s., admet lui aussi la théorie des trois saints.

¹¹² ACS, tir. 72 / n° 3.

¹¹³ *Ordo* de 1675 : ACS, tir. 72 / n° 5. Plus tard, les *Officia propria sanctorum diocesis sedunensis* (imprimés en 1747) indiquent des leçons propres pour le 16 août (II^e nocturne) : celles-ci sont attribuées par ACS, tir. 79 / n° 13 au P. François Chifflet, qui les aurait rédigées sur la base de documents de l'église de Dôle. Si le P. Chifflet a bien écrit cette notice sur le Théodule carolingien, il paraît bien douteux qu'il ait eu l'intention d'en faire une lecture pour un bréviaire : son esprit critique est bien connu. GRENAT, p. 41-42 a publié un texte presque semblable, qu'il avait obtenu (ACS, tir. 79 / n°s 54-55) de la cure de Sachseln (ce document n'a aucun rapport avec une vie de s. Théodule que MURER, p. 115, dit avoir été écrite par le moine « Robertus » et être conservée à Sachseln.

¹¹⁴ GATTLEN, *Bildliche Darstellungen*, publie (Pl. I) un beau portrait imaginaire de s. Théodore I et du concile d'Aquilée, peint en 1653 (p. 27). Le même auteur (p. 22-23) mentionne aussi des peintures murales du milieu du XVII^e s. qui représentent à la fois le Théodule carolingien et un évêque Théodore (chapelles Notre-Dame de Champlan et Saint-Pierre de Münster).

¹¹⁵ *AA SS, Augusti*, t. III, p. 278.

Sigismond contribue avec lui à l'essor du monastère d'Agaune; c'est à cet évêque que Dieu révéla d'abord des reliques de la légion thébaine. Théodule de Grammont enfin, contemporain de Charlemagne, et découvreur lui aussi de reliques agaunoises, reçut le comté du Valais¹¹⁶. La liste des évêques de Sion donnée par la *Gallia christiana* (1770) n'enregistre que Théodore I et Théodore II¹¹⁷. Dans ses *Eclaircissements*, publiés en 1779 (après sa mort 1772), Pierre de Rivaz, signale Théodore I^{er} ou Théodule, évêque dès 349 : celui-ci découvre vers cette même année les reliques de s. Maurice et de ses compagnons, il participe en 381 au concile d'Aquilée. Théodore II participe au concile réuni par s. Sigismond à Agaune. A propos de cet évêque, P. de Rivaz estime devoir réfuter Chifflet qui n'admettait pas d'évêque Théodore en 515¹¹⁸; « où en serions-nous » conclut-il « s'il fallait rayer du catalogue des anciens évêques tous les noms semblables, et n'en admettre qu'un seul pour chaque évêché ? M. Briguet serait bien loin de son compte, lorsqu'il nous donne trois saints du nom de Théodore. Je n'examine point ici s'il a dû en tant admettre; mais rien ne répugne à l'histoire, en laissant subsister Théodore II... »¹¹⁹. En 1812, Hildebrand Schiner mentionne pourtant, comme Briguet, les trois évêques plus ou moins homonymes¹²⁰. Par la suite, des auteurs comme Jean Gremaud (1863) et surtout Pierre-Antoine Grenat (1880) n'admettent que Théodore I et Théodore II¹²¹. Pour eux, pas plus que pour Stumpf et ses émules, le Théodule carolingien n'est un personnage historique : l'abbé J. Genoud (1882) l'appelle le « Théodule imaginaire », quitte à recevoir de l'évêque de Sion un léger coup de crosse¹²².

Restait à résoudre le problème des deux Théodore du IV^e et du VI^e siècle. En 1906, Marius Besson considère Théodore II comme « au moins très douteux », car à l'époque de la fondation de l'abbaye de St-Maurice, Constance était évêque du Valais¹²³. Depuis lors les historiens n'ont

¹¹⁶ BRIGUET, p. 45 ss. (Théodore I), p. 65 ss. (Théodore II) et p. 95 ss. (Théodule). Quelques années plus tard (vers 1753) une pièce anonyme en allemand et en latin, très vraisemblablement destinée au théâtre du collège de Sion, a pour thème *Sanctus Theodulus vinearum patronus*. Le texte conservé (AEV, ATL, *Collectanea* vol. 7, n° 152 et 153) mériterait étude et publication.

¹¹⁷ G C, t. XII, col. 735.

¹¹⁸ Dans ses *Illustrationes Claudianae* (AA SS, *Junii*, t. I, p. 662-663), le P. CHIFFLET présente une critique de l'« acte de fondation » du monastère d'Agaune : il décele l'anachronisme d'un évêque Théodore à l'époque où Constance était évêque du Valais. P. de RIVAZ, p. 137, conteste l'utilisation des signatures épiscopales au concile d'Epaône pour fixer dans le temps l'épiscopat de Constance.

¹¹⁹ P. de RIVAZ, *Eclaircissements*, p. 138.

¹²⁰ SCHINER, p. 365, 368 et 373.

¹²¹ GREMAUD, C E, p. 486-491 et 495; GRENAT, *passim*.

¹²² Voir GENOUD, p. 41 (voir aussi le texte de la lettre de Mgr Jardinier en p. IX).

¹²³ Voir BESSON, *Origines*, p. 7-8.

plus admis qu'un seul Théodore, celui du IV^e siècle. Ainsi se terminait une dispute aux accents parfois épiques, née d'un problème mal posé au XVI^e siècle¹²⁴.

Les disputes des historiens et les mutations temporaires de la liturgie n'ont eu, à part quelques représentations iconographiques, que peu d'écho dans le peuple. S. Théodule, patron du Valais, protecteur du vignoble, demeure tel que les légendes les plus tardives l'avaient fixé. L'histoire de la cloche notamment, connaît de multiples variantes rapportées par les compilateurs de récits populaires; à notre époque, M. Josef Guntern en a trouvé l'écho auprès de personnes âgées¹²⁵. Rien d'étonnant, dès lors, que s. Théodule soit représenté avec son diable et la cloche (Ecole normale des garçons, Sion, 1962), bénissant la vigne (église de Gampel, 1963), et recueillant les reliques des martyrs d'Agaune (église Saint-Théodule de Sion, 1971).

A travers l'histoire et la légende : une approche de la vérité.

Personnage dont l'existence historique est bien garantie, mais dont la biographie demeure en très grande partie inconnue, s. Théodule n'apparaissait au Valais que tout drapé de légendes. La mentalité médiévale, peu sensible à la succession des événements dans le passé, confond aisément dans une perspective devenue trop lointaine, les faits et les héros d'époques en réalité différentes. L'esprit moderne, en revanche, supporte mal l'anachronisme : les légendes de s. Théodule éveillent sa méfiance. Dès lors, le prélat serait probablement considéré comme un être mythique si un banal contretemps l'avait empêché de se rendre à Aquilée.

Autant que la légende, les erreurs des historiens qui avaient admis l'existence de deux Théodore, voire de trois évêques pratiquement homonymes, ont compliqué un problème que les conflits politiques du XVII^e siècle avaient rendu brûlant. En d'autres circonstances on aurait découvert plus tôt le lien qui rattachait toutes les traditions légendaires au seul personnage historique, celui du IV^e siècle : l'allusion à la découverte des martyrs agaunois.

Les « faits » utilisés par Ruodpert pour illustrer le panégyrique du saint, et ceux que rapportent ensuite d'autres documents liturgiques ou littéraires, n'ont plus suscité d'intérêt à partir du moment où l'on a compris qu'il s'agissait surtout de conceptions légendaires.

¹²⁴ La liturgie actuelle du diocèse a conservé la fête la plus ancienne (celle du 16 août) en l'honneur du saint Théodule unique et retrouvé, sans plus faire allusion au manteau de légendes dont les siècles l'avaient revêtu.

¹²⁵ GUNTERN, p. 812 ss. (plus spécialement nos 2120-2129; témoignages recueillis de 1960 à 1962). La légende de la cuve au vin inépuisable, rapportée par TSCHEINEN et RUPPEN (*Walliser Sagen*, II, n° 4) paraît provenir de la seule tradition orale. Il n'est pas indifférent de noter que l'objet miraculeux était censé se trouver « dans la cave de l'évêque près de l'ancienne église Saint-Pierre », à Sion, c'est-à-dire dans le cadre du *palatium Theodori* dont parle Josias SIMLER (fol. 24r); voir ci-dessus note 95.

L'heure est venue de donner à ces récits leur vraie place. Le chanoine J.-M. Theurillat a montré la vraie nature de l'« acte de fondation » d'Againe, M. Büttner a exploré le contexte de la donation de 999, et les fouilles archéologiques ont découvert que les reliques de s. Théodule étaient vénérées à Sion à l'époque carolingienne déjà. Il est maintenant évident que le culte de s. Théodule existait longtemps avant le XII^e siècle et que bien des choses s'étaient passées avant que le moine Ruodpert ne compose la *Vita*. Celle-ci n'est qu'un élément (combien important) dans la longue évolution de la légende. Les diverses « traditions » constatées à partir du haut moyen âge deviennent ainsi les documents d'une histoire des représentations que l'on s'est faites du saint protecteur. Encore qu'il soit bien difficile de distinguer ce qui vient des récits du peuple et de ceux des clercs, la floraison de légendes autour de s. Théodule n'est pas seulement affaire d'écrivains imaginatifs ou imitateurs, mais ignorants des traditions locales. Elle résulte de toute une vie dont certains moments sont fixés et embellis par les gens de plume.

La longue broderie des légendes, dont on a pu croire qu'elle nous cacherait définitivement la personnalité réelle de s. Théodule, finit au contraire par nous aider à l'entrevoir. Alors que les anciens évêques du Valais ne manquaient pas, les narrateurs ont laissé de côté un Rufus ou un Constance, maintenant oubliés, pour s'attacher au seul Théodule. Autour de sa personne se concentrent les histoires des origines de Saint-Maurice et du comté épiscopal. Il est l'évêque modèle, humble, à la foi assurée, en même temps contemplative et active, qui protège par son intercession un peuple de paysans et qui garantit la stabilité du pays. Il est enfin celui que le diocèse vénère dans sa liturgie.

« On ne prête qu'aux riches » : si le Valais a fait une telle place à s. Théodule plutôt qu'à un autre, c'est qu'il gardait son affection à une personnalité remarquable, à un vrai initiateur, même s'il avait oublié le temps de son épiscopat et les circonstances de sa vie. Le manteau de légendes est un hommage, l'expression un peu enfantine d'une admiration justifiée.

ABRÉVIATIONS ET OUVRAGES CITÉS

- ABS : Archives de la Bourgeoisie de Sion.
- ACS : Archives du Chapitre de Sion.
- AA SS : *Acta sanctorum*. Réimpression, Paris (puis Bruxelles) dès 1864.
- BWG : *Blätter aus der Walliser Geschichte*, Brig dès 1895.
- CE : cf. *infra* GREMAUD, *Catalogue...*
- CIMAH : *Corpus Inscriptionum Medii Aevi Helvetiae; die frühchristlichen und mittelalterlichen Inschriften der Schweiz*, hrsg. von Carl PFAFF. T. I : « Die Inschriften des Kantons Wallis bis 1300 » gesammelt und bearbeitet von Christoph JÖRG, Freiburg 1977.
- CS : cf. *infra* GREMAUD, *Chartes...*
- DHBS : *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel dès 1921.
- DV : cf. *infra* GREMAUD, *Documents...*
- GC : *Gallia Christiana, in provincias ecclesiasticas distributa...*, t. XII, Paris 1770.
- HE : *Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, publiée sous la direction d'Augustin FLICHE et de Victor MARTIN, Paris dès 1943.
- LTK : *Lexikon für Theologie und Kirche*, Freiburg im Breisgau dès 1957.
- ML : *Patrologiae cursus completus. Patres... ecclesiae latinae*, accurate J.-P. MIGNE, Paris, dès 1844.
- NG : cf. *infra* GREMAUD, *Nécrologe [...] Granges*.
- NS : cf. *infra* GREMAUD, *Nécrologe [...] Sion*.
- RBD : *Regum Burgundiae e stirpe Rudolfina diplomata et acta. Die Urkunden der Burgundischen Rudolfinger*, bearbeitet von Theodor SCHIEFFER, dans *Monumenta Germaniae Historica*, München 1977.
- RE : *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft* (spéc. XVII / 2), Stuttgart 1937.
- BARDY, G. et PALANQUE, J.-R. :
« La victoire de l'orthodoxie », dans *HE*, t. 3, II^e partie, p. 277-296.
- BENZERATH, Michael :
« Die Kirchenpatrone des alten Diözese Lausanne im Mittelalter », dans *Freiburger Geschichtsblätter*, t. XX, Freiburg 1913, p. XXI-XXXII et 1-219.
- Van BERCHEM, D. : « Le martyr de la légion thébaine. Essai sur la formation d'une légende » dans *Schweizerische Beiträge zur Altertumswissenschaft*, Heft 8, Basel 1956.

Van BERCHEM, Victor :

« Notes sur l'histoire valaisanne. La donation du comté du Vallais à l'évêque Hugue de Sion par Rodolphe III, roi de Bourgogne, en 999. » dans *Anzeiger für Schweizerische Geschichte*, 1891, n° 5, p. 241-245.

Van BERCHEM, Victor :

« Notes sur l'histoire valaisanne. L'étendue du comté du Vallais donné à l'église de Sion en 999 ». dans *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1892, n° 3, p. 363-369.

BESSON, Marius :

Monasterium Acaunense, Fribourg 1913.

BESSON, Marius :

Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne et Sion, Fribourg et Paris 1906.

BLONDEL, Louis :

« Les basiliques d'Agaune », dans *Vallesia*, t. III, Sion 1948, p. 9-57.

BLONDEL, Louis :

« Les origines de Sion et son développement urbain au cours des siècles », dans *Vallesia*, t. VIII, Sion 1953, p. 19-47.

BONNET, Charles :

« Saint-Pierre de Genève. Récentes découvertes archéologiques », dans *Archéologie Suisse*, 3, 1980, 4, p. 174-191.

BOURBAN, P. :

« A travers les fouilles de Saint-Maurice », tiré à part de l'*Indicateur d'Antiquités Suisses*, 1905, n° 1 et 1906, n° 2. (La pagination citée est celle du tiré à part.)

BRIGUET, Sébastien :

Vallesia Christiana, Sion 1744.

BÜTTNER, Heinrich :

« Zur Urkunde des Königs Rudolf III. von Burgund aus dem Jahre 999 für das Bistum Sitten », dans *Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte*, 1960, Heft IV, p. 158-163.

DONNET, André :

Guide artistique illustré de Sion (Sedunum Nostrum, Annuaire n° 2), Sion 1976.

DUBUIS, François-Olivier :

« Archéologie, tradition et légende » dans *Festschrift Emil Vogt, Helvetia antiqua*, Zürich 1966, p. 317-326.

DUBUIS, F.-O. :

« Sepulcrum beati Theodoli », édition spéciale du *Bulletin du diocèse de Sion*, Sion 1962, p. 17-52.

DUBUIS F.-O. et LUGON, A. :

« Inventaire topographique des maisons de Sion aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans *Vallesia*, t. XXXV, Sion 1980, p. 129-436.

DUBUIS, F.-O. et RUPPEN, W. :

« L'église Saint-Théodule - Die Sankt Theoduls Kirche » dans *Sedunum Nostrum*, bulletin n° 30, Sion 1981.

DUPONT LACHENAL, Léon :

Les abbés de Saint-Maurice d'Agaune, St-Maurice 1929.

DUPONT LACHENAL, Léon :

« L'abbé Nantelme (1223-1258) et la Rélévation des martyrs en 1225 » dans *Annales valaisannes*, 2^e série, t. XXXI, St-Maurice 1956, p. 393-444.

DUPRAZ, Louis :

« Les Passions de saint Maurice d'Agaune », dans *Studia friburgensia*, nouv. série, t. XXVII, Fribourg 1961.

- EHRENZELLER, Wilhelm : « Der Sturz Jost's von Silenen und sein Prozess vor der Kurie », dans *Jahrbuch für Schweizer Geschichte*, Bd. 38, Zürich 1913, p. 75-120.
- ESCHER, Hermann : « Ein Reisebericht des Chronisten Johannes Stumpf aus dem Jahr 1544 », dans *Quellen zur Schweizer Geschichte*, Bd. 6, Basel 1884, p. 240-274.
- FARNER, Oskar : « Die Kirchenpatroninnen des Kantons Graubünden », dans *LIV. Jahresbericht der Historisch-Antiquarischen Gesellschaft von Graubünden*, Jahrgang 1924, Chur 1925, p. 3-192.
- FOERSTER, H. : « Zur Vita sancti Theodori Sedunensis episcopi », dans *Zeitschrift für Schweizerische Kirchengeschichte*, t. XXXIII (1939), p. 233-240.
- FOLZ, Robert : *Le souvenir et la légende de Charlemagne*, Genève (reprint) 1973.
- FOLZ, Robert : *Etudes sur le culte liturgique de Charlemagne*, Genève (reprint) 1973.
- De GAIFFIER, Baudoin : « La légende de Charlemagne. Le péché de l'empereur et son pardon », dans *Recueil de Travaux offert à M. Clovis Brunel*, Paris 1955, p. 490-503.
- De GAIFFIER, Baudoin : « L'homiliaire-légendier de Valère », dans *Analecta Bollandiana*, t. LXXIII, fasc. 1-2, Bruxelles 1955, p. 119-139.
- GATTLEN, Anne-Elisabeth : « Bildliche Darstellungen des heiligen Theodul im Wallis », dans *Wir Walser*, Viège 1981.
- GATTLEN, Anton : « Die Beschreibung des Landes Wallis in der Kosmographie Sebastians Münsters. Deutsche Ausgaben von 1544-1550 », dans *Vallesia*, t. X, Sion 1955, p. 97-152.
- Van GENNEP, Arnold : « Le culte populaire de saint Théodule en Savoie », dans *Archives d'ethnologie française*, n° 3, Paris, (réimpr.) 1973, p. 7-29.
- GENOUD, J. : *Les saints de la Suisse française*, Fribourg 1882.
- GERSTER, L. : « Der heilige Theodul und seine plastischen Bilder auf Kirchenglocken », dans *Blätter für bernische Geschichte, Kunst und Altertumskunde*, XVI. Jahrgang, Heft 1, Bern 1920, p. 54-64.
- GINGINS-LA SARRAZ, Frédéric de : « Développement de l'indépendance du Haut-Vallais et conquête du Bas-Valais », dans *Archiv für schweizerische Geschichte*, Bd. 2, Zürich 1844, p. 3-26 et p. 201-248 (Documents), et Bd. 3, 1844, p. 109-147 et 165-261 (Documents).
- GHIKA, Grégoire : *La fin de l'état corporatif en Valais et l'établissement de la souveraineté des dixains au XVII^e siècle*, Sion 1947.
- GHIKA, Grégoire : « Le glaive des évêques de Sion et les glaives de justice valaisans », dans *Annales valaisannes*, 2^e série, XXXV^e année, nos 1-2, Sion 1960.

- GREMAUD, Jean : « Nécrologe de l'église cathédrale de Sion », dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. XVIII, Lausanne 1863, p. 255-293.
- GREMAUD, Jean : « Nécrologe de l'église paroissiale de Granges », *ibidem*, p. 295-231.
- GREMAUD, Jean : « Chartes sédunoises », *ibidem*, p. 332-459.
- GREMAUD, Jean : « Catalogue des évêques de Sion », *ibidem*, p. 461-500.
- GREMAUD, Jean : « Documents relatifs à l'histoire du Vallais », 8 vol. dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. XXIX-XXXIII et XXXVII-XXXIX, Lausanne 1875-1884 et 1893-1898.
- GRENAT, Pierre-Antoine : *Dissertation sur l'existence de saint Théodule, évêque de Sion*, Fribourg 1880 (tiré à part de la *Revue de la Suisse catholique*, t. XI, p. 631-645, 728-738, 783-793, et t. XII, p. 96-108). Est citée ici la pagination du tiré à part, numéroté de 1 à 48.
- GRENIER, Albert : *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, t. VI, *Deuxième partie : L'Archéologie du sol. Les Routes*, Paris 1934.
- GRUBER, Eugen : *Die Stiftungsheiligen der Diözese Sitten im Mittelalter*, Freiburg 1932.
- GUNTERN, Josef : *Volkserzählungen aus dem Oberwallis*, Basel 1978.
- HOLDEREGGER, H. : « Eine Domfabrikrechnung aus dem 14. Jahrhundert », dans *Revue d'histoire suisse*, 1926, pp. 233-279.
- HUOT, François : « L'Ordinaire de Sion », dans *Spicilegium Friburgense*, t. 18, Fribourg 1973.
- HUOT, François : Le « summarium » des bréviaires sédunois, dans *Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte*, Bd. 71 (1977) I-II.
- JORGER, Albert : *Bréviaire de Josse de Silenen (1493) évêque de Sion*, version française Gaëtan Cassina, publié par *Sedunum Nostrum*, Sion 1980.
- LATHION, Lucien : « Essai sur Théodore d'Octodure », dans *Annales valaisannes*, 2^e série, XXXI^e année n° 4, Sion 1956, p. 509-541.
- LEISIBACH, Josef : « Schreibstätten der Diözese Sitten », *Scriptoria Medii Aevi Helvetica*, XIII, Genf 1973.
- LEISIBACH, Josef : « Zur Leseordnung des Sittener Breviers im Mittelalter », *Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte*, Bd. 72 (1978) III-IV.
- MURER, Henri : *Helvetia sancta, H. Schweitzer-Land...* St. Gallen 1751.
- PALANQUE, J.-R. : « Les métropoles ecclésiastiques à la fin du IV^e siècle », *HE*, t. 3, III^e partie, chap. IV, p. 437-487.
- PALANQUE, J.-R. : « L'expansion chrétienne », *HE*, t. 3, III^e partie, chap. V, p. 489-503.
- De RIEDMATTEN, Henri : « L'historicité du martyr de la Légion Thébaine. Simples réflexions de méthodologie. » *Annales valaisannes*, 1962.

- RIGGENBACH, Rudolf :
Ulrich Ruffiner von Prismell und die Bauten der Schinerzeit im Wallis. 2. Aufl. Brig 1952.
- De RIVAZ, Anne-Joseph :
« Mémoires historiques sur le Valais », (1798-1834, 3 vol. Publiés par André Donnet dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. V-VII, Lausanne 1961.
- De RIVAZ, Pierre : *Eclaircissements sur le martyre de la légion thébéenne*, Paris 1779.
- SANTSCHI, Catherine : « Pantaléon et l'histoire valaisanne », dans *Annales valaisannes*, 2^e série, 43^e année, 1968, p. 171-196.
- SANTSCHI, Catherine : « Le catalogue des évêques de Sion de Pierre Brantschen (1576), Edition critique », dans *Vallesia*, XXII, 1967, p. 87-134.
- SCHINER, Hildebrand :
Description du Département du Simplon ou de la ci-devant République du Valais, Sion 1812.
- SIMLER, Josias : *Vallesiae descriptio*. Zürich 1574.
- STÜCKELBERG, E. A. :
Die schweizerischen Heiligen des Mittelalters, Zürich 1903.
- STÜCKELBERG, E. A. :
« Geschichte der Reliquien in der Schweiz. » *Publications de la Société suisse des Traditions Populaires*, t. I, Zürich 1902, et t. V, Basel 1908.
- STUMPF, Johann : *Gemeiner loblicher Eydgnoschaft Stetten, Landen und Völkern chronickwürdiger thaaten beschreybung*, Zürich 1548.
- TAMINI, J.-E. et DÉLÈZE, P. :
Nouvel essai de Vallesia christiana, St-Maurice 1940.
- THEURILLAT, J.-M. :
« L'abbaye de St-Maurice d'Agaune des origines à la réforme canoniale (515-830) », dans *Vallesia*, IX, Sion 1954, p. 1-128.
- TRUFFER, Bernard : *La bataille de la Planta (Sedunum Nostrum, bulletin n° 12)* Sion 1975.
- TSCHEINEN, M. et RUPPEN, P. J. :
Walliser Sagen, Sion 1872. Réimpr. Zürich 1979.
- VERNALEKEN, Theodor :
Alpensagen, Wien 1858.
- WALSER, Gerold : *Römische Inschriften in der Schweiz, III. Teil : Wallis, Tes-sin, Graubünden*, Bern 1980.
- WALSER, Gerold : *Itinera romana. Die römische Strassen in der Schweiz. I. Teil : Die Meilensteine*, Bern 1967.
- WERDER, Maria Margaretha :
Das Nachleben Karls des Grossen im Wallis, Brig 1977.
- WIBLÉ, F. :
« Forum Claudii Vallensium. La ville romaine de Martigny », *Guides archéologiques de la Suisse*, 17, 1981.